



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

CONSEIL
SEANCE DU 15 MAI - N° 298 -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 12 juillet 2019

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITES

Rachel **CERDAN**
Benoîte **DESAPORTA**
Gilles **DESPAUX**
Agnès **FICHARD-CARROLL**
Jean-Sébastien **FILHOL**
Marie **FORET**
Sylvie **HURTREZ**
Philippe **MÜNCH**
Bertrand **PLEZ**
Michael **SMIETANA**

Présent(e)	Représenté(e) par
X (arrivée 10h30)	
X	
X	
	Rachel CERDAN (arrivée 10h30)
	Benoîte DE SAPORTA
	Richard ARINERO
X	

Collège B : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Richard **ARINERO**
Emilien **AZEMA**
Sèverine **BERARD**
Anne-Muriel **CHIFFOLLEAU**
Christine **LEREDDE**
Vanessa **LLERAS**
Alban **MANCHERON**
Fleurice **PARAT**
Marc **ROLLAND**
Béatrice **ROY**

X	
X	
X	
	Sèverine BERARD
X	
X	
X	
X	
X	

Collège C : USAGERS

	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane BASSO		
Nolwenn BAUTIER (suppléant)		
Maxime BOUDET		
Teddy BAYLET (suppléant)	X	
Alban DURAND		
David ABEZA (suppléant)		
Noémie FRERE		Aude BRETAGNOLLE (arrivée 9h45)
Aude BRETAGNOLLE (suppléant)	X (arrivée 9h45)	
Coraline MONTARIOL		
Adèle BARROIL (suppléant)		
Axelle SCHMITT		
Déborah GARCIA (suppléant)		
Alexandre SERP		
Thomas BESSEDE (suppléant)		
Renaud SOROT		
Guilhem FOUILHE (suppléant)	X	

Collège D : Personnels IATSS

Georges BOUBY	X	
Dalila HAMMAR	X	
Nabil KOUADRI		Dalila HAMMAR
Nicolas MOUREAU	X	

Personnalités extérieures

Christian **ASSAF**
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

Michaël **DELAFOSSÉ**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques **DIETRICH**
(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional -Occitanie-
Pyrénées- Méditerranée)

Éric **JALLAS**
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Jacques DIETRICH
X	

Personnalités extérieures à titre personnel

Sylvie **MALACARNE**

Alexandre **PATERNE**

Jean-Pierre **PECOUL**

X	
	Agnès FICHARD-CARROLL

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 27 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée

Invités permanents présents :

- *Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale*
Agnès FICHARD-CARROLL

- *Directeur(trice)s adjoint(e)s*
Adam-Ahmed ALI
Jean-Michel MARIN
Isabelle TOURNIER

- *Directeurs Département d'enseignement*
Pascale GALL-BORRUT (EEA)
Hervé JOURDE (TEE)
Yann LEREDDE (TEE)
Michel LECLERE Dir adj (INFO)

- *Directeurs des Services d'Appui à la Pédagogie*
Thierry BRETAGNON (CMI-Figure UM)

- *Chefs de service*
Gilles GUEVELLOU (Directeur administratif)
Béatrice GOUJON (Directrice administrative adjointe)
Béatrice BOYER (Communication)
Nina FASQUEL (Contrôleur de gestion)
Corinne FERNANDEZ (Affaires Générales, Juridiques et Partenariales)

- *Responsables*
Richard ARINERO (Licences)
Geneviève DEGOLS (Licences)
Bernard GODELLE (Masters)
Hervé JOURDE (Apprentissage/Formation Continue)
Frédéric LEMOIGNO (LMD5)

- *Chargés de mission*
Emilien AZEMA (RI)
Teddy BAYLET (Étudiants)
Aude BRETAGNOLLE (Étudiants)
Arnaud VIRAZEL (Planning/Prose)

- *Invités exceptionnels*
- Chloé ALLARY (Stagiaire FdS)
- Laurent ALVAREZ (Responsable groupe de travail PCSI)
- Vincent BOUDET (Responsable Licence Informatique)
- Evelina COLACINO (MCF Département Chimie)
- Simon DESCAMPS (Responsable licence SV)
- Pierrick LABBE (PR Département BE)

- *Secrétaire de séance*
Sandra GAUCERAND (Assistante de Direction)

Le **mercredi 15 mai 2019**, à 9heures 05, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 9 mai 2019, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, salle des Actes, bâtiment 7du campus Triolet.

Avant d'ouvrir cette séance, **M. HOFFMANN** interroge **M. GUEVELLOU** sur le quorum.

M. GUEVELLOU précise que celui-ci est atteint en ce début de séance.

1. Introduction du Directeur

a. Ordre du jour

M. HOFFMANN annonce l'ordre du jour :

- 1- *Introduction du Directeur,*
- 2- *Approbation des PV n° 296 - Conseil du 20 mars 2019 - et n° 297 - Conseil du 10 avril 2019,*
- 3- *Vote du Règlement des Examens Licences et Masters - année universitaire 2019-2020,*
- 4- *Point LMD5,*
 - a- *Vote des portails des Licences 1ère année,*
 - b- *Vote de la règle de calcul sur la répartition des heures du LMD5 par Département d'enseignement,*
 - c- *Point sur les Conseils de Perfectionnement,*
- 5- *Nouvelles formations et groupes de travail,*
 - a- *DU,*
 - b- *CMI,*
- 6- *Point d'information - Gestion des services d'enseignement,*
- 7- *Questions diverses.*

M. HOFFMANN informe le Conseil qu'il devra quitter la séance vers 11h45 pour des raisons personnelles, il sera relayé par l'un des Directeurs adjoints.

M. HOFFMANN prendra note des questions diverses en début de séance et répondra lors de celle du 5 juin prochain.

M. HOFFMANN demande si des membres de l'assemblée souhaitent aborder des points divers.

M. BOUBY a plusieurs questions diverses. La première porte sur Parcoursup : « où en est-on avec cette application ? ».

M. BOUBY rappelle que son ouverture est prévue le 19 mai 2019. Sud Éducation aimerait avoir un retour de la part de la Faculté des Sciences de Montpellier sur cette dernière.

M. BOUBY signale que la 2^{ème} question porte sur les frais d'inscription pour les étudiants hors UE.

M. BOUBY souhaite connaître la politique mise en place par la Faculté des Sciences. Il rappelle que l'UFR a fait passer une motion contre cette nouvelle procédure. Aussi, Sud Éducation souhaiterait avoir une réponse à ce sujet.

Concernant la 3^{ème} question, **M. BOUBY** informe que celle-ci l'a vraiment choqué. Il explique qu'il y a dans sa salle des étudiants inscrits en L2 Pré PAC option Cosmétique ayant rencontré un problème « extraordinaire » montrant que les étudiants sont traités comme des animaux.

M. BOUBY explique qu'en mars dernier, ces derniers ont appris que pour pouvoir intégrer le L3 Pro PAC, il fallait qu'ils soient en alternance...

M. BOUBY indique que le cursus L2 Pré PAC est soutenu par l'UFR Sciences et prépare à passer en L3 pro PAC. Un mois et demi avant que les étudiants ne partent en stage, ils apprennent qu'ils doivent trouver une alternance pour aller en L3 pro PAC, sous peine de ne pas être acceptés.

M. BOUBY trouve inadmissible de changer les modalités d'intégration d'une formation en cours d'année.

M. BOUBY s'est rapproché des enseignants responsables de cette dernière et il lui a été répondu que la L3 pro PAC étant portée par l'UFR Pharmacie, il y a une déconnexion totale entre la L2 pré PAC et la L3 pro PAC.

Cette excuse est, pour **M. BOUBY**, totalement aberrante.

M. BOUBY n'est pas opposé à avoir un cursus professionnalisant sur l'alternance. Cela lui paraît même cohérent. En revanche, changer les conditions d'accès à une formation en cours d'année - surtout au dernier moment -, lui paraît totalement inadmissible.

M. BOUBY insiste sur le caractère « totalement inadmissible ! ».

M. BOUBY a vu des étudiants de cette formation complètement démoralisés et affectés.

M. BOUBY précise que sont d'habitude pris en L3 pro PAC les étudiants de la L2 pré PAC ainsi que des étudiants hors UM. Cette formation est reconnue depuis de nombreuses années dans ce cursus.

M. BOUBY avait déjà trouvé aberrant de séparer la L2 pré PAC - porté par la FdS - et la L3 pro PAC option cosmétique - porté par l'UFR Pharmacie.

M. BOUBY souligne que la L3 pro PAC option Parfum est toujours porté par la Faculté des Sciences.

M. BOUBY s'interroge « *S'agit-il d'une entente entre la Faculté des Sciences et la Faculté de Pharmacie ?* », puis il ajoute que cela ne le regarde pas, ni les étudiants...

M. HOFFMANN note les questions.

M. BOUBY a une dernière question à poser.

Concernant le PV du 20 mars, **M. BOUBY** avait fait une intervention sur les promotions des personnels BIATS. Il avait demandé à ce que soit fait un retour sur les personnels qui avaient déposé un dossier par rapport au classement de la composante sur les personnels de la Faculté des Sciences.

M. BOUBY voulait connaître « *le pourquoi du comment* » et la manière dont les personnels ont été classés.

M. BOUBY a fait la demande pour la première fois et n'a eu aucune indication sur les raisons de son classement.

M. BOUBY ne parle pas uniquement pour lui mais pour tous les BIATS de la FdS ayant déposé un dossier.

Pour **M. BOUBY**, il est anormal de traiter les personnels de cette façon : ils sont classés, il faut donc les informer sur ce classement.

M. BOUBY n'a plus de questions.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. ROLLAND**.

M. ROLLAND a une déclaration à faire.

M. ROLLAND tient à s'excuser sur ses propos tenus lors du Conseil du 16 janvier 2019 et demande qu'ils soient retirés du procès-verbal.

M. HOFFMANN indique qu'ils le seront.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. LEREDDE**.

M. LEREDDE souhaite apporter une information.

M. LEREDDE a distribué à l'assemblée une information concernant un préavis de grève qui est déposé localement sur toute l'Université de Montpellier. Ce dernier est adressé à tous les personnels. Le préavis est déposé par 5 syndicats qui appellent à rejoindre le mouvement de mobilisation pour le climat qui se tiendra le vendredi 24 mai 2019.

M. LEREDDE ajoute qu'il y a eu un précédent au mois de mars sur une journée. L'intersyndicale ne s'était pas spécialement mobilisée, au contraire de certains Départements d'enseignement. C'est pourquoi **M. LEREDDE** se permet, en sa qualité de Directeur du Département Terre Eau Environnement, de faire passer cette information.

M. LEREDDE informe que son Département avait proposé aux étudiants de reporter les cours du 15 mars 2019 et il y a eu ce jour une conférence sur le climat, animée par une super conférencière.

M. LEREDDE et les 5 syndicats appellent les Départements d'enseignement ainsi que les personnels de la Faculté des Sciences, qui se situent dans l'une des 1^{ères} universités mondiales en l'Écologie, à participer à cette journée du 24 mai 2019.

M. LEREDDE signale qu'il ne s'agit pas de banaliser les enseignements mais il est possible de s'organiser pour faire de cette journée une conférence le matin et inviter les gens à se rendre à la manifestation l'après-midi.

M. LEREDDE pense que nos jeunes méritent que nous soyons actifs ce jour-là !

M. LEREDDE remercie M. le Directeur de lui avoir cédé la parole.

M. HOFFMANN demandera à **Mme DEGOLS** ou **M. ARINERO** de réaliser un point sur Parcoursup.

Concernant les frais d'inscription, **M. HOFFMANN** informe qu'il n'y aura pas de droits différenciés pour les étudiants qui postuleront à la Faculté des Sciences de Montpellier pour l'année universitaire 2019-2020.

M. HOFFMANN ne peut en revanche se prononcer sur les années suivantes.

M. BOUBY demande s'il s'agit d'une décision...

M. HOFFMANN le coupe et ajoute qu'il s'agit d'une décision prise aussi par le Président de l'UM car la Faculté entre dans les 10% d'exonération.

M. HOFFMANN a sollicité **M. RESPAUT** suite à la demande de Supagro, avec qui collabore la Faculté des Sciences. **M. RESPAUT** a garanti à **M. HOFFMANN** que les droits différenciés ne se feraient pas pour 2019-2020.

M. HOFFMANN précise que cela n'est que partie remise.

Pour **M. BOUBY**, il est étrange que le Conseil d'Administration ne se soit pas positionné sur cela. Il rappelle que c'est à l'Université de le faire.

M. BOUBY insiste : il est présent au CA d'Établissement, et aucune décision n'a été arrêtée sur ce point.

Pour **M. BOUBY**, si la Faculté s'est arrangée avec la Direction de l'Université de Montpellier, c'est parfait ! Mais pour le taux des 10% il faudra voir comment celui-ci sera réellement réparti sur l'UM.

M. HOFFMANN explique à **M. BOUBY** qu'il était inquiet car la Faculté est à plus de 10 %. Il était donc embêté pour donner une réponse à Supagro, d'autant plus qu'il ne connaissait pas la position de l'Établissement. Dans les discussions et vis-à-vis de Supagro, la Fds s'est engagée à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation pour les étudiants extracommunautaires.

M. HOFFMANN regrette que **M. RESPAUT** ne soit pas présent aujourd'hui mais celui-ci a confirmé cela.

M. BOUBY signale que **M. RESPAUT** ne peut rien confirmer car il s'agit d'une décision qui doit être prise par le CA.

M. HOFFMANN acquiesce mais ajoute que la Faculté des Sciences s'est engagée.

M. BOUBY note que pour l'instant, aucun document n'a été produit : pour l'instant, c'est un sujet un peu flou.

M. HOFFMANN a, comme garantie, quelques échanges avec M. le Président de l'UM.

M. LEREDDE pense qu'il faudrait informer très rapidement les responsables de diplôme qui sont régulièrement harcelés par des étudiants hors UE souhaitant savoir à quelle sauce ils seront mangés. Même s'il a sa petite idée, **M. LEREDDE** ne peut répondre à cette question.

M. LEREDDE trouve intéressant que la Direction de la Faculté des Sciences communique à ce propos, tout en précisant qu'il n'y a pas eu de vote en CA de l'Université de Montpellier.

M. HOFFMANN souligne qu'une CFVU est prévue le 16 mai 2019. Il attend que la séance ait lieu pour donner des informations.

M. HOFFMANN ne peut communiquer s'il ne dispose pas des informations officielles.

M. BOUBY rappelle la déclaration de M. le Président en CA lorsqu'il lui a été demandé s'il y aurait la mise en place de frais différenciés ou non ... La réponse fut « *Non je suis contre... mais peut-être...* ».

Pour **M. BOUBY**, son propos était bien flou. Il regrette que, bien que la question ait été posée à plusieurs reprises, aucune réponse réelle et cadrée n'ait été donnée.

M. HOFFMANN était dans la même situation lorsque la question lui a été posée par Supagro. Il n'avait pas de réponse à donner au vu de la réponse donnée en CA.

Concernant la Licence pré/pro PAC, **M. HOFFMANN** découvre les informations transmises par **M. BOUBY**. Il va se rapprocher du Directeur de Département Chimie ainsi que des responsables de cette filière pour disposer de plus de renseignements.

M. HOFFMANN est aussi surpris que **M. BOUBY** que les règles aient été changées en cours de partie.

M. HOFFMANN demande à **Mme TOURNIER** si elle a des éléments à apporter sur ce point.

Mme TOURNIER n'en a pas et ajoute que la population du master ICAP est mixte.

Pour **M. BOUBY**, si les responsables souhaitent faire une formation en alternance, ça les regarde ! En revanche, il ne faut pas changer les règles en cours de parcours, ne serait-ce que pour les étudiants !

M. BOUBY est étonné que la Direction ne soit pas informée car les étudiants devaient envoyer un courrier au Département Chimie pour savoir ce qu'il était possible de faire. **M. BOUBY** leur avait également conseillé d'adresser une lettre à la Direction de la Faculté qui est également concernée.

M. BOUBY trouve dommage que les enseignants de ce parcours n'aient pas fait remonter plus rapidement ces renseignements au niveau des Directions.

M. BOUBY précise que les étudiants concernés sont déjà partis en stage. Il signale cela pour une question d'éthique : « *Il convient de respecter nos missions !* ».

M. HOFFMANN rassure **M. BOUBY** : il va clarifier la situation.

M. HOFFMANN est surpris par cette information. La formation pourrait être ouverte à l'alternance mais vis-à-vis des étudiants qui se sont engagés dans cette filière, cela est surprenant.

M. HOFFMANN suggère de passer au point suivant.

b. Point d'information RH

M. HOFFMANN rappelle à l'assemblée que tout enseignant chercheur est rattaché à un Département d'enseignement.

M. HOFFMANN a reçu une demande de la part de **Mme BORRELL**, Maitre de Conférences au Département Terre Eau Environnement, pour un rattachement au Département d'enseignement Mécanique pour l'année universitaire 2019-2020.

c. Donation d'ordinateurs

M. HOFFMANN explique que depuis 2 - 3 ans, la Direction se bat pour que les ordinateurs qui sortent des salles informatiques puissent être alloués à des écoles.

M. HOFFMANN rappelle que 2 écoles - une située à la Paillade à Montpellier et une de Prades le Lez - avaient sollicité la Faculté en ce sens.

M. HOFFMANN souhaitait fortement donner les ordinateurs à l'école de la Paillade. Néanmoins, pour réaliser un don à une école, cet établissement doit avoir une association de parents d'élèves. Cela n'étant pas le cas, la Faculté n'a pas pu lui allouer ses ordinateurs.

M. HOFFMANN informe que la Direction s'est alors orientée vers les écoles de Prades le Lez.

M. HOFFMANN signale que tous les ans, des ordinateurs sortent du parc et peuvent faire l'objet de dons.

M. HOFFMANN ajoute qu'il ne s'agit pas d'un processus gratuit puisqu'il y a un nettoyage des PC à faire effectuer par une entreprise privée spécialisée « SCOP Cévennes Libres ». La Faculté paye le nettoyage de ses ordinateurs puis en fait le don aux associations de parents d'élèves.

M. HOFFMANN indique que c'est la 1^{ère} fois depuis très longtemps que la Faculté procède à ce genre de don.

M. HOFFMANN invite **M. LECLERE** à réaliser un point rapide sur ce processus de don.

M. LECLERE informe que sur le parc informatique de la Faculté, il y a près de 600 postes pédagogiques, sous garantie, gérés par la DSIN ainsi qu'une centaine, hors garantie, se situant au sein des Départements et non pris en charge par la DSIN.

M. LECLERE souligne qu'il y a également des postes appartenant au Département des Langues et environ 50 à 60 postes administratifs se trouvant dans les Départements ainsi que dans les services centraux de la FdS.

Concernant la gestion des postes en fin de vie, **M. LECLERE** explique que le problème se pose depuis des années. Il y a la possibilité de gérer cela en interne.

M. LECLERE prend l'exemple suivant : on déplace les postes des bâtiments 5 ou 6 vers des Départements pour faire des expérimentations. Cela signifie qu'ensuite, ces derniers ont d'anciens postes dont ils doivent se débarrasser. Depuis 2 ans, la Faculté ne savait pas trop comment faire.

M. LECLERE ajoute qu'en janvier 2019, l'UM a sorti un cadrage sur la collecte, le traitement informatique et des outils d'information. Ce document est disponible sur l'intranet de l'Établissement.

M. LECLERE rappelle le principe : il s'agit d'une obligation légale rédigée par l'État pour se débarrasser proprement de ses déchets. L'UM a décidé de conclure un marché avec l'entreprise Cévennes Libres pour se débarrasser de ses machines.

M. LECLERE précise que celui-ci comprend 2 volets :

- un 1^{er} volet qui consiste à donner ces machines à la société. Pour cela, il faut passer par le centre de service de la Logistique afin de demander un dépôt des machines au bâtiment 49. Ensuite, la société Cévennes Libres récupère le matériel pour le reconditionner quand cela est possible et le revendre.

- un 2^{ème} volet : l'établissement peut lui-même donner ses machines soit à des associations de parents d'élèves, de soutien scolaire ou des associations d'étudiants. En tant que structure donatrice, elle doit s'occuper de la collecte du matériel, de l'effacement sécurisé des données (avec plusieurs phases pour être certain que toutes ont bien été supprimées), du reconditionnement éventuel et de la redistribution du matériel à la structure qui va en bénéficier.

M. LECLERE signale que la Faculté des Sciences pourrait réaliser l'intégralité du 2^d processus intégralement et gratuitement.

M. LECLERE relève que la composante ne dispose plus de personnel dédié à la gestion informatique car tout a été localisé à la DSIN.

M. LECLERE suggère de payer la société Cévennes Libres pour la collecte, l'effacement, le reconditionnement et la redistribution aux associations choisies par la Faculté des Sciences. Le coût est d'environ 60€ HT par machine.

M. LECLERE ajoute que la FdS pourrait actuellement donner 19 machines, ce qui représenterait près de 1 140 € HT.

M. HOFFMANN souligne que la Faculté souhaite pouvoir flécher les dons d'ordinateurs sur certaines écoles et associations afin de les aider. C'est pourquoi la composante a décidé de payer Cévennes Libres pour faire le choix de la structure qui recevra le don.

M. HOFFMANN confirme que cela fait 2 ans que **M. LECLERE** cherche un moyen de réaliser ces dons.

M. GUEVELLOU observe qu'il n'y avait pas de cadrage à l'échelle de l'établissement. Cévennes livres est une société coopérative.

M. BOUBY s'interroge : « *Pourquoi n'est-il pas possible de donner directement aux écoles ? S'agit-il d'un problème légal, ou d'un problème de cadrage au niveau de l'université ?* »

Pour **M. BOUBY**, ces dernières sont tout de même à « la base » de l'éducation. Il ne comprend pas pourquoi cela est impossible.

M. BOUBY se rappelle que pour donner des voitures, il fallait les apporter au service du domaine et que les dons étaient ensuite effectués.

Pour **M. BOUBY**, si les écoles ont besoin de matériel informatique, c'est qu'elles sont sous-dotées.

M. BOUBY préférerait que le matériel leur revienne directement.

Concernant le coût de la remise en fonction des ordinateurs, **M. BOUBY** pense que 60 € est un chiffre conséquent. Il regrette que cela ne puisse pas être réalisé en interne.

M. BOUBY trouve que cette somme limite le nombre d'ordinateurs que la Faculté peut donner à des associations : la FdS ne peut supporter cette somme pour un don.

Selon **M. BOUBY**, avant de donner à l'extérieur, il convient de satisfaire les besoins internes de chaque Département.

M. HOFFMANN informe qu'à chaque sortie d'ordinateurs des parcs, la DSIN effectue des annonces pour la redistribution en interne. Les ordinateurs non distribués sont stockés. Plutôt que de les laisser dans un coin, **M. HOFFMANN** préfère les allouer à des écoles et associations.

M. HOFFMANN reconnaît que cette procédure a un coût, mais il préfère que ce dernier soit supporté par la Faculté et que celle-ci puisse flécher les écoles ou associations qui en ont besoin.

M. HOFFMANN aurait préféré que ces 19 ordinateurs aillent à l'école de La Paillade.

M. HOFFMANN espère qu'il y aura des interactions avec les établissements de La Paillade, du Petit bar ou d'autres quartiers de Montpellier.

M. BOUBY s'interroge sur la raison qui n'autorise pas à donner le matériel à des écoles.

M. LECLERE explique qu'il existe un article sur la propriété du domaine public.

M. GUEVELLOU interrogera la DAGI du l'UM à ce sujet.

Concernant la redistribution en interne, **M. BOUBY** est étonné car chaque année, il y avait une demande émanant de la DSIN. Il lui semble que cela fait plusieurs années qu'il n'y a rien eu. L'information venait soit de la FdS, soit du Département par rapport aux utilisateurs.

M. BOUBY n'a rien vu ni cette année, ni l'année dernière. Mais le principal est que le circuit continue.

M. GUEVELLOU concède qu'il n'y a pas eu effectivement de demande depuis quelques années.

M. LECLERE répond à **M. GUEVELLOU** que le DESClRE a été concerné dernièrement.

M. HOFFMANN suggère au Conseil de procéder au vote pour ce don, mais avant cela, il demande à **M. GUEVELLOU** le nombre de votants.

M. GUEVELLOU précise qu'il y a 24 votants et représentés. Il demande si le Conseil souhaite avoir connaissance des différentes procurations.

L'assemblée répond négativement.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, **M. le Directeur** de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer au vote sur le don de 19 ordinateurs à l'École de Prades le Lez

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 24

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME au don de 19 ordinateurs à l'école de Prades le Lez

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote unanime et propose de passer au point suivant.

d. Prochains Conseils - Mercredi 10 juin 2019

M. HOFFMANN informe l'assemblée que les prochains Conseils de la Faculté des Sciences de Montpellier devraient se tenir le **mercredi 5 juin 2019**, à 8 h 45 - Salle des Actes du campus Triolet-

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Intervention du Directeur,
- 2- Approbation des PV n° 296 - Conseil du mercredi 20 mars 2019 - et n° 297- Conseil du mercredi 10 avril 2019,
- 3- Présentation des groupes de travail et vote de cadrage,
- 4- Vote de conventions,
- 5- Questions diverses.

M. HOFFMANN souligne que tout membre du Conseil ayant une question diverse peut la lui faire transmettre. Il espère avoir plus d'éléments concernant Parcoursup.

Vendredi 12 juillet 2019, à 8 h 45 - le lieu sera communiqué ultérieurement-

L'ordre unique du jour devrait être le suivant :

- 1- Signature du Contrat Objectifs et Moyens en présence de la Présidence de l'Université.

M. HOFFMANN signale qu'il s'agit d'une « option ». La séance était initialement prévue le mercredi 10 juillet mais elle a été déclassée du fait de l'éventuelle signature de ce COM.

2. Approbation des PV n° 296 - Conseil du 20 mars 2019 - et n° 297 - Conseil du 10 avril 2019

a. PV n°296 - Conseil du 20 mars 2019

Avant de procéder au vote, **M. HOFFMANN** demande à l'auditoire s'il a des remarques concernant de procès-verbal.

M. BOUBY note qu'en page 6 du PDF, il parlait des événements relatifs à la Faculté de Droit d'il y a un an, il est écrit « **M. BOUBY** constate que le Doyen de l'UFR Droit a été suspendu ».

M. BOUBY n'a pas dit « Doyen » mais bien, Directeur de l'UFR Droit.

M. BOUBY insiste dans toutes les instances sur le fait de ne pas utiliser le mot Doyen qui ne veut rien dire et qui au demeurant n'existe pas. Il y a des Directeurs d'UFR !

M. BOUBY souligne qu'il ne s'agit que d'une question de forme mais il est important de le souligner.

M. HOFFMANN prend note de cette remarque.

M. ROLLAND regrette de ne pas avoir eu le temps de lire le document mais, remarque une erreur sur le numéro du Conseil indiqué en haut de page.

M. GUEVELLOU indique qu'il s'agit d'un mauvais « copié/collé » !

M. HOFFMANN signale que la modification sera apportée.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le Procès-Verbal n° 296 - Conseil du 20 mars 2019.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 1

Suffrages valablement exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au Procès-Verbal n° 296 - Conseil du 20 mars 2019.

b. PV n° 297 - Conseil du 10 avril 2019

M. GUEVELLOU souligne qu'il y a eu un souci « *d'ordre technique* » lors de la séance. Cette dernière n'a pas pu être enregistrée. Aussi, certains conseillers ont été directement sollicités afin que celle-ci puisse être retranscrite le plus précisément possible.

M. GUEVELLOU remercie **Mme GAUCERAND** qui s'estreint parallèlement à l'enregistrement, à prendre des notes.

Pour cette séance, **M. GUEVELLOU** note que le PV est un peu plus succinct mais il est resté, dans la mesure du possible, le plus fidèle aux propos qui ont pu être ceux de l'auditoire.

M. GUEVELLOU précise que s'il devait y avoir une quelconque modification à apporter, le secrétariat du Conseil s'astreindra à le faire. Il sollicite dès lors l'indulgence de l'assemblée.

M. HOFFMANN ajoute que la carte mémoire de l'enregistreur était défaillante.

M. BOUBY trouve regrettable que cette information n'ait pas été transmise en amont d'autant plus qu'un problème technique peut effectivement arriver.

M. BOUBY admet lire le document de manière transversale pour voir si tout est bien retranscrit.

M. HOFFMANN propose de reporter le vote lors de la prochaine séance du Conseil pour que l'assemblée puisse procéder à une relecture plus approfondie.

M. BOUBY relève qu'en page 15 du document il est écrit « *M. BOUBY n'est pas le seul à travailler sur ces documents : il le fait avec son équipe.* »

M. BOUBY n'a pas d'équipe : il est un représentant de Sud Éducation. Il suggère de remplacer équipe par « *les représentants syndicaux* ».

M. BOUBY est d'accord pour voter ce document lors de la prochaine séance de juin.

M. HOFFMANN indique que les remarques de **M. BOUBY** seront prises en compte et que le PV sera soumis au vote lors du Conseil du 5 juin 2019.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de passer au point suivant.

3. Vote du Règlement des Examens Licences et Masters - année universitaire 2019-2020

M. HOFFMANN rappelle qu'il y a quelques mois, une modification avait été réalisée sur les règlements des examens. Depuis, aucun changement n'a été apporté et les documents présentés ce jour sont identiques.

M. HOFFMANN souligne que les règlements des examens des Licences et des Masters doivent être validés chaque année par le Conseil d'UFR.

M. BOUBY demande confirmation sur le fait qu'aucun changement ne soit intervenu.

M. HOFFMANN acquiesce.

M. BAYLET souhaite poser une question sur l'article 10 relatif aux UE supplémentaires.

M. BAYLET constate qu'il est mentionné dans le document que l'engagement étudiant peut-être considéré comme une UE. Mais, qu'est-ce que « *l'engagement étudiant ?* » : un investissement au sein d'une association, une instance élective ?

Pour **M. BAYLET**, ce terme doit être défini.

Mme FICHARD-CARROLL rappelle qu'il existe une charte.

M. HOFFMANN le confirme : une charte de l'Université de Montpellier a été votée. La Faculté va s'appuyer sur ce texte concernant l'investissement des étudiants.

M. HOFFMANN précise qu'il s'agit d'UE comprenant des ECTS ne comptant pas dans le calcul du diplôme : ces ECTS ne servent à rien.

M. HOFFMANN est plutôt favorable à la transmission de lettres confirmant l'investissement au sein de la Faculté à ajouter aux CV plutôt que d'ECTS alloués mais qui ne servent à rien.

Pour **M. BOUBY**, il convient de préciser que l'engagement des étudiants doit être en adéquation avec la Faculté.

M. BOUBY s'adresse avec humour aux étudiants présents dans la salle : « *Si vous êtes comme moi, un détracteur par rapport à ce qu'ils veulent mettre en place, évidemment vous n'aurez pas une lettre de recommandation mais une lettre de dé recommandation !* »

M. HOFFMANN ajoute que dans les deux cas il sera quand même donné à ces étudiants les ECTS.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur Règlement des Examens Licences et Masters de la Faculté des Sciences pour l'année universitaire 2019-2020.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME au Règlement des Examens Licences et Masters de la Faculté des Sciences pour l'année universitaire 2019-2020.

4. Point LMD5

M. HOFFMANN indique que ce point comporte 2 votes ainsi qu'une synthèse sur les Conseils de Perfectionnement.

a. Vote des portails des Licences 1ère année

M. HOFFMANN informe que **M. LEMOIGNO** va présenter à l'assemblée les discussions entre les Directeurs de Département et le groupe de travail pour donner une meilleure visibilité à la Licence 1^{ère} année de la Faculté.

M. HOFFMANN signale que la présentation de **M. LEMOIGNO** n'est qu'un point d'information et ce qui va être présenté peut évoluer.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. LEMOIGNO**.

M. LEMOIGNO souhaite initier un rappel sur le processus qui s'est instauré pour le groupe de L1 dans le cadre du LMD5.

M. LEMOIGNO précise que la Direction a fait le choix de présenter cette synthèse du groupe de travail en Codir. L'objectif est de s'adapter, pour le LMD5, aux contraintes nouvelles. En effet, les lycéens vont commencer à sortir de la nouvelle formule du secondaire avec des choix très précoces de 3 spécialités en 1^{ère}se réduisant à 2 spécialités en terminale.

M. LEMOIGNO constate que le tuyautage débute très tôt. L'hétérogénéité sera très certainement plus grande qu'actuellement puisque les choix peuvent être « libres » selon le lycée dont sont originaires les lycéens.

M. LEMOIGNO confirme qu'une nouvelle population va arriver à la Faculté des Sciences et que celle-ci n'aura très certainement pas les mêmes profils que ceux de la population actuelle.

M. LEMOIGNO rappelle qu'actuellement, la Faculté accueille essentiellement des bacheliers provenant de filières scientifiques.

M. LEMOIGNO souligne que la proposition qui a été faite pour s'adapter à cette hétérogénéité - attendue à partir de septembre 2021 - et répondre à des demandes d'étudiants qui se retrouvent contraints de faire trop de généralités alors qu'ils s'avent ce qu'ils veulent faire est de disposer de portails plus nombreux, au lieu d'en avoir seulement 2 - Monod et Curie -.

M. LEMOIGNO explique que le groupe de travail a eu l'idée de créer des portails plus étroits. Aucune solution n'est parfaite, chacune à ses inconvénients.

M. LEMOIGNO note que lorsqu'un L1 est très transversal, il y a beaucoup plus de facilités pour réaliser des changements d'orientation en cours de L1 - et ce même si dans les faits, très peu d'étudiants demandent à passer de Curie à Monod ou l'inverse-. Toutefois, entre les menus de portails, il peut y avoir quelques réorientations entre les semestres 1 et 2.

M. LEMOIGNO indique que parmi les avantages listés pour cette solution de portails plus étroits, il y a le fait de disposer d'une visibilité plus grande. Autrement dit, le groupe de travail a dans l'idée que les portails qui vont apparaître dans l'offre de formation correspondront mieux aux spécialités de choix des lycéens en terminale.

M. LEMOIGNO prend l'exemple d'un lycéen qui a fait le choix de faire des Sciences de la Terre. Il est important qu'il sache vers où aller en L1 : s'il voit un portail Sciences de la Terre, cela l'aidera dans son orientation.

M. LEMOIGNO relève qu'il y a un nouvel avantage mis en place avec Parcoursup : des VET ont été créés pour les portails Curie et Monod. Les capacités mises en place l'an dernier ont été faites par portail. Donc s'il y a x portails, une capacité d'accueil sera instaurée pour chacun.

M. LEMOIGNO ajoute que les responsables de portail pourront gérer plus finement les effectifs, en fonction des forces au sein de chaque formation et Département d'enseignement.

M. LEMOIGNO précise qu'il y a également des inconvénients. Le 1^{er} a commencé à se voir avec Parcoursup, notamment avec les « Oui si ». Il y a un phénomène d'autocensure des lycéens.

M. LEMOIGNO explique que le lycéen est susceptible de ne pas candidater dans un portail qui ne correspond pas exactement au choix qu'il a fait au lycée, et ce, même si celui-ci l'intéresse.

M. LEMOIGNO a souligné un autre risque, que la plupart des personnes n'ont pas considéré à sa juste valeur. Administrativement, le fait de créer de nouveaux portails sur Parcoursup va induire durant le L1, une réorientation plus complexe.

M. LEMOIGNO rappelle que pour un portail, il y a une VET. Lorsqu'on change une Inscription Pédagogique -IP- n'a aucune conséquence. En revanche, modifier une VET induit des conséquences administratives : il faut défaire l'Inscription Administrative - IA- et les boursiers ne sont plus inscrits à l'Université pendant quelques temps. Le CROUS en est automatiquement informé. Il faut donc refaire l'IA.

M. LEMOIGNO rassure l'assemblée : cette pratique se fait peu mais elle a été réalisée pour les « Oui si ».

M. LEMOIGNO informe qu'il a été offert aux « Oui si » la possibilité de refuser le choix du parcours adapté. Il a également été proposé à des « Oui » de le rejoindre. Pour chacun des étudiants ayant changé leur inscription, il a fallu que la scolarité défasse l'inscription puis la refasse.

M. LEMOIGNO signale que seule une cinquantaine d'étudiants a été concernée, mais que des bugs sont intervenus.

M. LEMOIGNO imagine que si cela doit s'étendre à un plus grand nombre, cela posera des problèmes.

M. LEMOIGNO indique que la feuille de route pour le groupe de travail de L1 était de dire « *Le portail que vous avez décidé de créer doit être suffisamment bien conçu pour que les besoins de réorientation soient très faibles à l'intérieur de l'année L1 mais qu'il permette tout de même à l'étudiant de se réorienter à la fin de cette année-là* ».

M. LEMOIGNO souligne qu'il fallait limiter au maximum les réorientations à l'intérieur du L1.

Pour **M. LEMOIGNO**, il s'agit d'une contrainte importante qui agit sur le reste de l'enseignement.

M. LEMOIGNO explique que le défaut est que si un portail concerne plusieurs disciplines, pour que cela tienne sur toute une année et non sur un seul semestre, il va falloir faire des concessions. Si l'on en fait en 1^{ère} année, il faut aussi imaginer un ré-étagement des UE, des compétences et des connaissances à l'intérieur de tout le L.

M. LEMOIGNO précise qu'il s'agit d'un travail qui ne concerne pas seulement le L1 car il aura des conséquences sur l'ensemble de la licence.

M. LEMOIGNO informe que les groupes de travail ont été définis de différentes façons et que les contours se sont dessinés en fonction des travaux préliminaires.

M. LEMOIGNO constate que dans un 1^{er} temps, il y a eu les portails monothématiques, venus de certaines communautés dont l'informatique.

M. LEMOIGNO présente **M. BOUDET** qui est responsable de la Licence Informatique. Ce Département a décidé de créer un portail autonome pour les étudiants qui voudraient étudier cette discipline.

M. LEMOIGNO ajoute que la même démarche a été faite au Département Terre Eau et Environnement. L'AG a décidé de créer un portail autonome.

M. LEMOIGNO note un cas particulier : celui de Sciences Numérique pour le Vivant, porté par **Mme CHIFFOLLEAU** et **M. MANCHERON**. Cette nouvelle mention a été présentée au Conseil d'UFR car elle a été proposée pour le LMD5. Le Conseil a accepté qu'elle fasse partie des discussions pour le LMD5.

M. LEMOIGNO observe que cela ne veut pas dire que Sciences Numérique pour le Vivant sera mis en place pour le LMD5 mais que cette formation pourra candidater.

M. LEMOIGNO rappelle qu'il s'agit d'une mention transdisciplinaire. Il est donc difficile de la mettre ailleurs que dans un portail autonome car cette licence va lier l'informatique aux sciences de la vie.

M. LEMOIGNO indique que des portails se sont dessinés - au fur et à mesure de l'avancée du groupe de travail - en réunissant plusieurs disciplines. Cela est le cas du portail « Maths et ses applications » animé par **M. RUFFLE**.

M. LEMOIGNO explique que ce portail s'est dessiné en disant « *Des étudiants souhaitent uniquement faire que des mathématiques* ». Ce dernier concerne à la fois cette population mais aussi une partie des autres licences qui existent actuellement comme la physique fondamentale et la physique application.

M. LEMOIGNO ajoute que pour la physique fondamentale, les étudiants ont besoin d'un gros volume en mathématiques : pourquoi ne pas les mettre avec les étudiants qui ne font que des mathématiques ?

M. LEMOIGNO précise que c'est la même chose pour la mécanique qui compte 2 parcours. L'un d'entre eux nécessite un gros apport en mathématiques. Naturellement, ces étudiants ont été réunis dans le portail « *Maths et ses applications* ».

M. LEMOIGNO indique qu'un autre portail s'est également dessiné et réunira les étudiants en physique et ceux de la mécanique, qui n'ont pas besoin d'autant de mathématiques que les populations citées précédemment. S'ajoute aussi l'EEA et la Chimie. Toutes ces mentions vont se réunir dans un portail « *Physique Chimie Sciences de l'Ingénieur* ».

M. LEMOIGNO signale que ce groupe de travail est animé par **M. ALVAREZ**.

M. LEMOIGNO informe qu'il existe un 3ème portail qui réunit les formations Bio MV et BE : « *Sciences de la Vie, Environnement Santé* ». Ce groupe de travail est animé par **M. AYMERIC**.

M. LEMOIGNO souligne que les noms des portails sont susceptibles de changer.

M. LEMOIGNO note que le travail préliminaire que les groupes avaient à réaliser et pour lequel ils ont plus ou moins avancé est de dire que « ce » portail peut amener vers telle licence.

M. LEMOIGNO relève qu'avec le portail « *Maths et ses applications* », la sortie principale sera la licence de Mathématique et une partie de la Licence de Physique et Mécanique.

M. LEMOIGNO revient sur les passerelles : il convient de laisser la possibilité aux étudiants de se réorienter. La passerelle est la réorientation « des petits nombres ». Ce sont quelques étudiants qui vont avoir envie de se réorienter car ils n'étaient pas certains de leur choix.

M. LEMOIGNO ajoute que cela avait été prévu dès le départ en imposant que l'architecture de la future licence du LMD5 fonctionne en majeurs et mineurs.

M. LEMOIGNO explique que les majeurs sont des UE qui représentent 20 ECTS et qui composent un bloc de compétences de base.

M. LEMOIGNO précise que ce dernier est celui qui doit être suivi par tous les étudiants durant les 2 semestres de la L1 pour pouvoir sortir par la « sortie principale » qui sera la licence d'une discipline.

Concernant les 10 ECTS restants, **M. LEMOIGNO** indique qu'il s'agit également de l'anglais.

M. LEMOIGNO constate que des bruits courent sur l'anglais. Il a été remonté, lors des Conseils de perfectionnement, que des étudiants n'ont plus de cours d'anglais depuis un an ou plus. Il a été décidé que même s'il n'y a pas de l'anglais renforcé à tous les semestres, l'étudiant doit garder un contact avec la langue tout au long de l'année.

M. LEMOIGNO informe qu'il a été demandé à ce que les groupes de travail intègrent le fait que dès la L1, il y ait 2 ECTS d'anglais dans chaque semestre.

M. LEMOIGNO souligne que, suite à cela, un groupe de travail s'est formé autour de **M. GASCA**, Directeur du Département des Langues pour évoquer les moyens afin de mettre de l'anglais « partout ».

M. LEMOIGNO précise qu'il s'agit d'un travail en cours. Il a été noté lors de la dernière réunion de ce groupe de travail qu'il existait des moyens de certification et de travailler de façon différenciée en mettant l'intervention des professeurs de langue en L2 ainsi qu'au début de la L3 et de garder pour la L1 des cours hybrides ou numériques.

M. LEMOIGNO insiste : il s'agit d'une solution que le groupe de travail essaie d'évoquer car il existe des référentiels européens de certifications de la langue anglaise. Pour l'instant, il est toujours prévu de l'anglais dès le L1 (2 ECTS au S1 et 2 ECTS au S2).

M. LEMOIGNO ajoute que dès que le groupe de travail aura terminé, il confirmera si oui ou non il est pédagogiquement sensé d'offrir de l'anglais à coût constant pour le S1 et S2. Si tel est le cas, on continuera à mettre de l'anglais. Sinon, il n'y aura pas d'anglais au S1 ou S2.

M. LEMOIGNO souligne que pour l'instant, il convient de conserver l'hypothèse qu'il y aura de l'anglais en S1 et S2.

M. LEMOIGNO revient sur les 10 ECTS de mineur et précise qu'il reste 8 ECTS.

M. LEMOIGNO indique que pour ces 8 ECTS, il peut y avoir plusieurs destinations : cela peut être de l'approfondissement disciplinaire, de la découverte ou de la réorientation.

M. LEMOIGNO note que sur l'ensemble du L1, il y a jusqu'à 16 ECTS qui permettront de créer des passerelles via des UE qui permettront aux étudiants de changer de portail à la fin du L1.

M. LEMOIGNO s'interroge « *Que peut-on imaginer comme passerelles à partir de ces portails ?* ».

M. LEMOIGNO présente le tableau des portails d'entrée en L1- LMD5.

		PORTAILS D'ENTRÉE EN L1 – LMD5					
Nom Porsail L1		Maths et ses applications	Informatique	Physique, chimie, sciences de l'ingénieur	Sciences de la Terre, de l'eau et de l'environnement	Sciences de la vie – Environnement, Santé	Sciences et numérique pour le vivant
Mentions L2 Actuelles	Nombre Groupes	4,5	6	8	3	16	1
Mathématiques	Maths						
	Maths-Info						
Mécanique	MSM						
	STM						
Physique	Phys. Fondamentale						
	Phys. Et Applications						
Informatique	Informatique						
E.E.A	E.E.A.						
Physique, chimie	Physique, chimie						
Chimie	Sciences chimiques pour le vivant						
	Sciences chimiques de la matière						
Sciences de la Terre, de l'eau et de l'environnement	Sciences de la terre, de l'eau et de l'environnement						
Sciences de la vie	SVT						
	EBO						
	BEST						
	Biochimologie, cursus métrier de l'enseignement						
	BMC						
	BBB						
	PAN						
	Microbiologie						
	BFP						
	Biochimie						
	Prépa Agrovétéo						
Ingenierie de la santé							
Sciences et numérique pour le vivant	Sciences et numérique pour le vivant						
Mentions L2 Actuelles	Parcours						

Légende	
Débouché L2	Suite "naturelle" du portail L1 : tous les étudiants qui ont suivi les Majeures du portail en L1 peuvent accéder à la L2 indiquée.
Passerelle	Réorientations permises entre deux portails proches. Elle nécessitent en général de choisir une ou plusieurs mineures prévues à cet effet. Attention, les passerelles se font uniquement entre la L1 et la L2.

Commentaires	
a	(portail Physique, chimie, sciences de l'ingénieur) : le groupe de travail n'a pas encore avancé sur les éventuelles passerelles depuis ce portail.
b	(L2 Physique) : Les deux parcours de la licence de physique ne sont séparés qu'en L3. Ils sont indiqués dans ce tableau pour montrer pourquoi l'entrée de deux populations différentes peut se faire à partir de L1 différentes (comme cela se fait pour la licence de Mécanique)

M. LEMOIGNO rappelle les intitulés provisoires des 6 portails proposés correspondants aux entrées du LMD5(en jaune sur le tableau) :

- Maths et ses applications,
- Informatique,
- Physique Chimie Sciences de l'ingénieur,
- Sciences de la Terre, de l'Eau et de l'Environnement,
- Sciences de la Vie - Environnement, Santé,
- Sciences du numérique pour le Vivant.

M. LEMOIGNO précise qu'à gauche du tableau se trouvent les mentions actuelles de L2

M. LEMOIGNO explique que les intersections en vert correspondent aux sorties naturelles du portail et celles en rose saumon représentent les passerelles envisagées par les groupes de travail.

M. LEMOIGNO signale que certains groupes n'ont pas encore évoqué les passerelles dans leurs réflexions.

M. LEMOIGNO indique que le CoDir a demandé d'ajouter certaines passerelles. Il invite les conseillers à en proposer de nouvelles. Les responsables de groupe de travail pourront également répondre aux éventuelles questions que pourraient se poser l'assemblée.

M. LEMOIGNO note qu'il peut y avoir des tentations de dire « *Si vous ne faites pas de passerelle de votre portail vers le nôtre, nous n'en ferons pas non plus du nôtre vers le vôtre...* ».

M. LEMOIGNO relève que certaines personnes demandent la réciprocité. Il ne sait pas si cela est pédagogiquement intéressant.

M. LEMOIGNO rappelle que dans certains cas, le travail n'est pas complètement abouti et prend l'exemple du portail « *Physique Chimie Sciences de l'Ingénieur* ». À cause de la Chimie, des passerelles ont été proposées vers les Sciences de la Vie pour lesquelles il y a énormément de parcours. Si une passerelle est proposée, les chimistes devront réfléchir vers quels parcours la passerelle peut être créée.

M. HOFFMANN signale que pour pouvoir continuer à créer des passerelles, le Conseil doit valider les portails.

M. HOFFMANN souligne que le Conseil ne doit voter que les portails, non les passerelles, les majeurs et les mineurs.

M. HOFFMANN précise que le tableau présenté a vocation à évoluer. Pour cela, il faut un état de départ : est-il bon d'avoir mis ces portails en place offrant une lisibilité de l'offre de formation de la Faculté des Sciences ?

M. HOFFMANN rappelle que le contexte n'est plus des baccalauréats avec des séries, par exemple S mais une population étudiante complètement différente qui aura fait le choix de 3 options en 1^{ère} puis de 2 options en terminale. L'abandon d'une option augmente le nombre de combinaisons.

M. HOFFMANN pense qu'il sera difficile de mettre cette population hétérogène dans le même panier comme cela l'est actuellement avec les portails Monod et Curie.

M. HOFFMANN note les objectifs : meilleure visibilité pour les étudiants leur permettant de voir vers quoi ils peuvent aller tout en mettant des passerelles en place.

Pour **M. HOFFMANN**, la question à se poser est « 6 portails ? ».

M. HOFFMANN cède la parole à **Mme ROY**.

Mme ROY observe qu'il est indiqué sur le tableau présenté par **M. LEMOIGNO** la différenciation des parcours de la Licence de Chimie. Normalement, celle-ci est faite à partir de la L3.

M. LEMOIGNO explique que la question s'est posée mais comme il avait besoin de faire apparaître les parcours de Sciences de la Vie car ils sont très divers et que les passerelles se font plutôt vers des parcours que vers la mention, il faut être très précis à ce niveau-là.

M. LEMOIGNO avait également besoin de faire apparaître MSN et STM, Physique fondamentaux et Physique et ses applications. De ce fait, il a fait le choix de faire apparaître tous les parcours. Il sait qu'il aurait eu des questions s'il n'y avait pas eu les parcours de Chimie.

M. LEMOIGNO indique que pour la Licence de Chimie, il n'y a pas de différence entre les deux parcours donc la question ne se pose pas.

M. ROLLAND note que **M. LEMOIGNO** a bien expliqué les risques de ces portails mais il pense que cela met un peu à mal la transversalité. C'est un choix et une orientation possible.

M. ROLLAND croit que si toutes les passerelles sont bien construites, la Faculté ne devrait pas prendre trop de risques, et ce, même s'il pense que c'est un choix dangereux.

M. ROLLAND constate que le décret Licence fait référence à une grande transversalité que ce soit au sein d'une composante ou inter composante. Il craint que la Faculté ne prenne des risques supplémentaires et se voit refuser son accréditation par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur -HCERES-.

Concernant les auto-évaluations, **M. ROLLAND** demande si le Conseil aura connaissances du document que la composante va faire remonter.

M. LEMOIGNO indique que la date limite de transmission des dossiers d'autoévaluation est le 3 juin 2019. Les rédacteurs vont les déposer sur Génium - application ouverte par la DFE - et la Direction a demandé à recevoir une copie de ces dossiers.

M. LEMOIGNO rappelle que la plupart des Conseils de perfectionnement se sont tenus. La Faculté va demander à voir la copie des dossiers d'autoévaluation dont une partie commune a été rédigée par la Faculté des Sciences, essentiellement pour la licence et qui va être envoyé, normalement, dans la soirée à tous les responsables.

M. LEMOIGNO ajoute qu'un recensement des dossiers relayés par la Faculté est prévu mais il n'est pas possible de tous les passer en revue car cela est très long - les dossiers comprennent toutes les mentions de licence et de master -.

M. LEMOIGNO aimerait procéder à une lecture de ces dossiers pour faire ressortir les lignes importantes à faire apparaître.

M. ROLLAND croit qu'il n'y a rien de gênant à ce que le Conseil ait accès à ces informations.

M. LEMOIGNO confirme que les conseillers auront accès à ces données comme ils l'ont aux conseils de perfectionnement : ces derniers se situent sur le Moodle dédié au LMD5 et qui est accessible à tout le monde.

M. LEMOIGNO souligne que les dossiers rédigés par les responsables de mention sont également mis à disposition.

Concernant le fait que la FdS ne s'inscrirait pas totalement dans l'arrêté Licence, **M. LEMOIGNO** invite à regarder dans les arrêtés ce qui se fait puis la réalité de ce qui est fait. Entreprendre une réforme du secondaire en demandant aux lycéens de faire des choix dès la 1^{ère} puis en Terminale, pour faire, en L1, de la transversalité : cela est complètement aberrant !

Pour **M. LEMOIGNO** soit on fait des « tubes » démarrant dès la 1^{ère} : dans ce cas, la FdS ne met pas en place de portails en disant aux étudiants « tu as fait des maths et de la physique donc on va te faire faire la chimie, de la mécanique ou des sciences de la Terre » alors qu'ils en n'ont plus fait depuis la seconde.

M. LEMOIGNO pense qu'il faut être cohérent. En ce sens, la proposition des portails l'est avec ce qui est en train de se passer : il faut s'adapter aux étudiants qui vont arriver.

M. LEMOIGNO rappelle que c'est un choix qui est fait, et ce, même s'il représente des risques.

M. LEMOIGNO se demande combien d'étudiants prendront les passerelles. S'il y en a une dizaine ou une vingtaine, c'est raisonnable. En revanche, s'il n'y a qu'un étudiant, la FdS pourra les fermer. S'il y en a 70, cela voudra dire que la Faculté s'est trompée.

M. ROLLAND croit que le parcours Chimie est suffisamment bien construit pour ne pas faire prendre trop de risques. Il espère que la Faculté sera assez attentive.

Pour **M. ROLLAND**, il est possible d'afficher un portail et de retrouver la transdisciplinarité qu'il y avait avant.

M. LEMOIGNO explique que cela n'empêchera pas d'avoir de grande UE. Il prend l'exemple de l'UE CH120, qui sera identique à celle d'aujourd'hui.

M. ROLLAND acquiesce et ajoute que l'affichage peut être intéressant mais celui-ci est double. Il est très attaché à la L1 plurisciences.

L'autre avantage que voyait **M. LEMOIGNO** à changer aussi radicalement est que cela va aussi modifier le L2 et L3 qui vont s'adapter à cet état de fait qui existe déjà actuellement et que la réforme du Lycée va renforcer.

M. LEMOIGNO note que lorsqu'il discute avec un étudiant de L1, celui-ci ne dit jamais qu'il est « étudiant en L1 Sciences » mais, étudiant en Mécanique, Chimie ou Informatique...

M. ROLLAND ajoute que certains disent être passé « à ça, puis à ça et enfin à ça » ...

Pour **M. LEMOIGNO**, il s'agit d'une réelle question. Lorsqu'il a discuté au mois de novembre avec les « Oui si » qui remettaient en cause la proposition qui leur avait été faite, il a vu ça. Il s'agissait pour certains, de jeunes qui n'avaient vraiment pas d'idée de ce qu'ils voulaient faire : c'est un problème d'orientation qui sera peut-être accentué par ce qu'il va se passer au Lycée et pour lequel il n'y aura pas d'autres moyens d'agir que d'être près de ces étudiants dès septembre.

Pour **M. LEMOIGNO**, la Faculté doit discuter et être plus proche de tous ses étudiants. Beaucoup d'entre eux sont perdus et doublent leur 1^{ère} année sans savoir ce qu'ils veulent faire. Ces étudiants ne sont pas allés au SCUIO-IP et si la Fds ne les aide pas dès le début... C'est raté !

M. LEMOIGNO ajoute qu'il pourra y avoir tous les portails possibles, si les enseignants ne sont pas là pour agir à ce niveau sur ces étudiants... C'est loupé !

M. LEMOIGNO insiste : il faut intégrer ce travail-là.

M. LEMOIGNO pense que dès l'année prochaine et le LMD5 pour tous les étudiants, il faut que le tutorat soit mis en place entre les enseignants et les étudiants de L1 pour faire le bilan.

M. LEMOIGNO note que des étudiants passent beaucoup trop de temps en licence. Cela est dommage, tant pour la composante que pour ces étudiants en situation d'échec. Il faut leur trouver des portes de sortie.

M. LEMOIGNO indique qu'il en existe : des formations ouvrent en décaler dans le supérieur, en BTS par exemple, mais personne n'en est informé.

M. ROLLAND demande comment seront placés les « Oui si » par rapport aux portails.

Pour **M. LEMOIGNO**, il s'agit d'une bonne question.

M. HOFFMANN rappelle que le Conseil n'a pas encore pris la décision de créer des portails.

M. ROLLAND s'interroge sur les contraintes, même si celles-ci ne sont pas encore votées.

M. LEMOIGNO confirme qu'il s'agit d'une véritable question qui va compliquer la tâche au niveau de la remédiation. Pour l'instant il y a un parcours adapté pour Curie et un autre pour Monod.

M. LEMOIGNO note que s'il y a 6 portails, il faudra prévoir 6 remédiations ; soit une par portail.

M. HOFFMANN ajoute que les étudiants sont en difficulté par rapport à des bases non acquises et qui très souvent sont communes.

M. HOFFMANN pense qu'il va y avoir beaucoup plus d'étudiants en difficulté parce qu'ils n'auront pas fait les bons choix par rapport à ce qu'ils veulent faire et c'est là que la remédiation aura un rôle important.

M. LEMOIGNO indique qu'il est possible de prévoir des UE mineurs de remise à niveau.

M. LEMOIGNO explique que dans les remises à niveau, il y a plusieurs niveaux : certains étudiants sont complètement perdus vis à vis de ce qu'attendent les enseignants, puis il y a des « Oui si » qui ne sont pas très loin. Peut-être que ces derniers, avec un ou 2 mineurs pourront se mettre à niveau.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. BOUBY**.

M. BOUBY indique que son intervention sera plutôt générale et politique vis-à-vis de cette mise en place du LMD5.

M. BOUBY estime que la Faculté n'a pas pris conscience de tout ce qu'il s'est passé ces dernières années concernant le niveau des étudiants à l'échelle de l'université. Toutes les réformes du 1^{er} et du 2^d degré ont amené des étudiants avec un niveau de plus en plus bas, en inadéquation avec l'Université et ses formations.

M. BOUBY se demande ce que nous pouvons faire. Il considère cela dangereux et surtout qu'il s'agit d'un manquement de la part des enseignants et personnels vis à vis du statut de fonctionnaire d'État et de leurs missions.

M. BOUBY répond que la Faculté des Sciences intègre la réforme du lycée dans le LMD5.

M. BOUBY rappelle que cette réforme n'a pas encore été votée et qu'il y a, actuellement, un mouvement qui s'oppose totalement à cette dernière.

Pour **M. BOUBY**, il est scandaleux de demander à un élève de seconde de choisir ce qu'il fera à l'université puis durant toute sa vie !

M. BOUBY note que la composante subit toute ces réformes délétères du secondaire et doit s'y adapter, ce qui donne de moins en moins de moyens aux jeunes pour pouvoir développer les savoirs de notre pays, de l'Europe et même du monde.

M. BOUBY constate que depuis des années, la Faculté ne s'interroge pas ; elle accueille et fait en sorte de pouvoir cadrer à cette population. Maintenant, on met en place un système, sur une loi qui n'a pas été votée alors que des gens se battent contre.

M. BOUBY informe que dans le 2^d degré, il y a actuellement des personnes qui donnent des notes de 20/20 pour spolier Parcoursup, une application qui est selon lui, une véritable aberration !

M. BOUBY signale qu'il existe aussi actuellement une réforme qui va tenter de bloquer les examens du bac.

M. BOUBY constate que malgré ça, la Faculté fait en sorte de pouvoir accueillir ces gens-là.

M. BOUBY est persuadé que des conseillers sont déjà au courant des réformes des universités, notamment de l'UM, qui devront cadrer au collège universitaire et aux formations de haut niveau avec les EUR et masters d'excellence.

M. BOUBY relève que pour garder l'I-Site Muse - dont tous sont en train de ponctionner de l'argent en étant heureux de participer à cette mascarade - il y a obligation de transformer l'université en une université expérimentale qui sépare le L du M.

Pour **M. BOUBY**, cela veut bien dire qu'il y aura un collège universitaire ainsi que des masters d'excellence.

M. BOUBY note que cette présentation du LMD5 va directement sur cela puisqu'il y aura beaucoup de portails qui vont être bien tubulaires et dont les étudiants ne pourront pas sortir car leur niveau ne sera pas celui requis pour faire des études et accéder au master.

Pour **M. BOUBY**, c'est une ca-tas-trophe !

M. BOUBY ne comprend pas comment, en tant qu'universitaires, on peut déjà hypothéquer toute une partie de la population qui va venir à l'université au sein de formations qui seront de niveau Licence. Il s'agit là de la dernière limite du passage au système anglo-saxon.

M. BOUBY estime que d'ici 2-3 ans, tous les étudiants devront payer des frais d'inscription incroyables, tout cela pour avoir des formations de qualité moindre et sortir du système sans master !

M. BOUBY se demande si les étudiants qui sortent actuellement avec un L3 trouvent un emploi et ont un avenir.

M. HOFFMANN signale à **M. BOUBY** qu'il sort du débat.

M. BOUBY rappelle à **M. HOFFMANN** que ces questions fondamentales font partie de notre problème ! Le rôle des universitaires est de dire « *Non, vos réformes ne sont pas adaptées au public que l'on veut recevoir à l'Université.* »

M. BOUBY ne souhaite pas que les universités adaptent leurs formations aux réformes mise en place au sein des 1^{ers} et 2^{ed} degré.

M. BOUBY rappelle que la Faculté a donné des ordinateurs à des écoles. Cela montre bien que ces dernières sont complètement sous dotées.

Selon **M. HOFFMANN**, **M. BOUBY** « mélange tout ».

M. BOUBY souhaite faire prendre conscience que les universitaires ont des responsabilités. Si les réformes du 1^{er} et 2^d degré ne sont pas adaptées aux formations des universités...

M. HOFFMANN coupe **M. BOUBY** en lui expliquant qu'avec sa façon de faire, les universités ne changeront rien et mettront leurs étudiants en situation d'échec certain !

M. BOUBY n'a pas dit qu'il ne fallait rien faire : au contraire, il faut se mobiliser ! C'est le rôle des universitaires.

Pour **M. BOUBY**, on n'a pas le droit de dire que la Faculté va s'adapter à un public qui n'est pas préparé à ses formations.

M. HOFFMANN note que **M. BOUBY** fait part d'enseignants qui mettent des 20/20 partout : ces étudiants vont entrer à la Faculté en croyant être bons et se feront massacrer !

M. BOUBY constate que la Faculté baisse le niveau des licences car il faut de la population en L1, L2 et L3.

M. BOUBY insiste : les étudiants de L3 n'ont pas le niveau requis.

M. HOFFMANN rappelle que lorsqu'il a été proposé de mettre en place la remédiation avec les « Oui si », **M. BOUBY** a été le 1^{er} à s'y opposer.

M. BOUBY est opposé à Parcoursup décidant que des étudiants peuvent ou non suivre certaines formations. Il n'a jamais été opposé à la remédiation puisqu'il avait proposé, lui-même, de mettre en place un semestre pour étudiants n'ayant pas le niveau dans certaines disciplines.

Cela fait 15 ans que **M. BOUBY** propose la remédiation : il est à l'origine de ce dispositif !

M. HOFFMANN donne la parole à **M. LEREDDE**.

M. LEREDDE précise que les organisations syndicales n'ont trouvé qu'une seule chose positive dans la réforme de Parcoursup : la remédiation. Tous les syndicats sont clairement pour le dispositif « Oui si ».

M. LEREDDE souhaite revenir sur des questions plus techniques, notamment sur la licence Sciences de la Terre et de l'Environnement qui comprend 3 parcours :

- un parcours STE,
- un parcours GPTP,
- un parcours CME SVT.

M. LEREDDE explique que s'il y a 3 parcours c'est parce que 2 sont professionnalisant et un (CME SVT) va vers l'enseignement.

M. LEREDDE invite l'assemblée à regarder les taux d'insertion de ces formations qui sont au-dessus de toutes les licences pro : 100 % des étudiants sont placés sans problème.

Concernant le budget, **M. LEREDDE** indique que l'on n'a pas le droit de continuer ce type de parcours ou alors, c'est au détriment des autres.

M. LEREDDE précise que le Département TEE est en difficulté car des choses ont été faites pour les étudiants.

M. LEREDDE constate que lorsqu'on veut les aider, cela coûte un peu plus cher. Il regrette de ne plus pouvoir le faire.

M. LEREDDE revient sur le parcours CME SVT centré sur les Sciences de la Terre et de l'Eau. Cette formation devra être un débouché des portails SV et ST.

M. LEREDDE fait part d'une discussion qui s'est tenue avec les 2 Départements de Biologie. Il a été convenu que les Départements BE et Bio MV mettraient les disciplines de Sciences de la Terre en mineur au sein de leur portail et que le Département TEE aurait les disciplines de biologie en mineur. Les majeurs de la Biologie serviront de mineurs à TEE et les majeurs de TEE serviront de mineurs à la Biologie.

M. LEREDDE note qu'il n'y a que 2 UE spécifiques au niveau du portail Sciences de la Terre.

Pour **M. LEREDDE**, il ne faut pas confondre la visibilité pour la rentrée en L1 et la mutualisation des enseignements. Dans le portail ST, tous le seront.

M. LEREDDE est très satisfait qu'un étudiant puisse savoir où il va et disposer de passerelles.

M. HOFFMANN constate que l'on déjà sur le contenu et que l'assemblée a dévié sur le débat, remercie **M. LEREDDE** de l'avoir recentré en rappelant l'intérêt de donner de la visibilité aux entrées.

Concernant les portails Monod et Curie, **M. HOFFMANN** indique qu'un étudiant allant à Marseille dans le portail Curie fera de la Chimie alors qu'à la Faculté des Sciences de Montpellier, il fera des sciences « dures ».

M. HOFFMANN pense que les portails issus de Monod ont davantage travaillé sur la mutualisation que ceux issus de Curie.

M. LEREDDE précise que les Départements BE, Bio MV et TEE se sont très bien entendus dès le départ.

Concernant cette organisation des portails, **M. ALI** note que techniquement, par rapport à l'existant il n'y a pas une grande révolution. Avec les jeux des passerelles ainsi que des mineurs et majeurs qui seront déployés au sein des différents portails, cela donne 2 options :

- un étudiant qui sait exactement ce qu'il veut faire saura où aller,
- un étudiant qui a besoin de plus de flexibilité utilisera les jeux des passerelles et des majeurs-mineurs pour avoir des possibilités diversifiées.

M. ALI ne voit pas de danger dans cette transversalité et cette pluridisciplinarité.

Pour **M. ALI**, ce qui est important est que l'on parle aussi de compétences. Quand on va commencer à réfléchir sur ces blocs de compétences ainsi que sur ce jeu de majeurs et mineurs, on répond à l'orientation de l'étudiant et à l'insertion professionnelle.

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme LEREDDE**.

Pour **Mme LEREDDE**, tout a été dit.

M. ROLLAND s'abstiendra sur le vote : il attend le contenu des portails pour voir si l'envie de faire des passerelles est vraiment respectée dans le contenu.

M. HOFFMANN explique que pour pouvoir mettre en place une structure et faire en sorte que les équipes puissent travailler sereinement, il faut proposer un cadre.

M. HOFFMANN rappelle qu'il ne faut pas attendre la fin du match pour avoir le résultat et faire des paris sportifs.

M. HOFFMANN interviendra plus tard sur la professionnalisation de la licence et donne la parole à **M. BOUBY**.

M. BOUBY souhaite finir son intervention. Il ne remet pas en cause le travail des enseignants chercheurs, ni celui des personnels de l'Université. Tous travaillent beaucoup trop par rapport à ce qu'ils sont payés et la charge de travail est de plus en plus importante.

M. BOUBY est écœuré. Il vient du privé et a repris ses études en 1989. Il est entré à l'Université après avoir passé son Baccalauréat en cours du soir. C'était à l'époque du DEUG, diplôme qui n'était pas la panacée mais qui était donné aux étudiants disposant des prérequis pour entrer à l'université. Cela permettait de pouvoir toucher pendant plusieurs années à toutes les matières, se remettre à niveau et choisir le parcours qu'ils feraient par la suite.

M. BOUBY précise que ce n'était pas pour autant que les étudiants savaient ce qu'ils voulaient faire à la fin de leur DEUG. Toutefois, ils avaient touché à la plupart des matières scientifiques.

M. BOUBY est écœuré car avec ces nouvelles réformes, dès la seconde, il est demandé à des adolescents de savoir ce qu'ils veulent faire : c'est une aberration !

M. BOUBY était chauffeur de bus à la SMTU de Montpellier et en est parti car les gens étaient d'un niveau intellectuel trop bas. Or, il constate que cela est la même chose à l'Université car on n'arrive pas à voir sur du long terme les conséquences de tout ce que l'on est en train de mettre en place.

M. BOUBY reprend l'intervention de **M. HOFFMANN** qui disait que les professeurs du secondaire prenaient en otage les étudiants. Or, en 2000, lors de la mise en place du LMD, les universitaires avaient été un peu plus forts pour bloquer cette « saloperie ». En sabotant une année des étudiants, cela aurait évité de ruiner 20 années des étudiants qui sont sortis de l'université sans rien ! Avec le L, **M. BOUBY** constate que les étudiants sortent du système avec encore moins de connaissances qu'avant !

Pour **M. BOUBY**, tout cela est dangereux. Or avec les collèges universitaires et l'université d'exception, c'est ce vers quoi l'on tend !

M. BOUBY rappelle que sa mission de fonctionnaire d'état, du supérieur et de la recherche est de mettre en place les possibilités que l'on va donner aux étudiants pour pouvoir aller jusqu'au M2.

M. BOUBY est attristé d'être dans une communauté universitaire qui n'en est plus une puisque tout le monde se bat pour disposer d'un peu plus de budget.

M. HOFFMANN invite les conseillers à se prononcer sur la mise en place des portails. Il répondra ensuite à **M. BOUBY** avec qui il n'est pas totalement en accord.

M. LEREDDE demande s'il y aura des menus au sein des portails.

M. LEMOIGNO répond que les majeurs et mineurs remplaceront les menus.

M. LEREDDE n'est pas d'accord lorsqu'on dit qu'il y aura plus de portails : il y a moins de portails que de menus actuels.

M. LEREDDE rejoint l'intervention de **M. ROLLAND** : il se peut que des menus soient cachés en dessous de ces portails...

M. LEMOIGNO explique que les menus correspondent à une classification.

Pour **M. LEREDDE**, il est difficile de voter sans disposer du contenu.

Selon **M. HOFFMANN**, il est délicat d'avancer sans savoir ce que souhaite le Conseil. L'Assemblée analysera ensuite le contenu des portails.

M. HOFFMANN rappelle que le Conseil peut surveiller, dénoncer le travail et alerter les équipes.

M. HOFFMANN propose à l'assemblée de se prononcer sur ces portails afin que les groupes de travail puissent avancer.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le **Directeur de la Faculté des Sciences** de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la création des portails en Licence 1ère année - LMD5.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 30

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 30

Pour : **23**

Contre : **1**

Abstention : **6**

*Le Conseil donne un avis **FAVORABLE** à la création des portails en Licence 1ère année - LMD5.*

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote et les responsables des groupes de travail qui sont venus à cette séance du Conseil.

M. HOFFMANN pense que la mise en place de ces portails à un avantage car cela va structurer les étudiants par rapport à ce qu'ils veulent faire. Il faut tout de même réfléchir sur la partie professionnalisation : actuellement les étudiants de L3 ont très peu de débouchés dans la vie active.

M. HOFFMANN salue **M. LEMOIGNO** pour sa présentation et suggère de passer au point suivant.

b. Vote de la règle de calcul sur la répartition des heures du LMD5 par Département d'enseignement

M. HOFFMANN explique que ce point correspond à la règle de calcul par rapport au nombre d'heures qui peut être attribué au sein des différents Départements d'enseignement : comment peuvent être mutualisées ces heures, quel est le travail entre discipline ?

M. HOFFMANN ajoute qu'un groupe de travail mène une réflexion à ce sujet. La présentation a été faite aux Directeurs de Département.

M. HOFFMANN insiste : il s'agit d'une méthode donc les chiffres ne seront pas présentés ce jour.

M. LABBE demande si une présentation du travail effectué dans le cadre de la mise en place du portail Sciences de la Vie - Environnement Santé au sein duquel il est responsable peut être faite avant de passer à ce point.

M. HOFFMANN rappelle que les responsables des groupes de travail relatifs aux portails d'entrée en L1 étaient invités à cette séance pour répondre aux éventuelles questions de l'assemblée. Il laisse la parole à **M. LABBE**.

M. LABBE explique que le groupe de travail est avancé dans le cadre de 20 ECTS majeurs et disciplinaires.

M. LABBE note que les propos tenus par **M. LEREDDE** sont vrais : cela ne change pas grand-chose par rapport au portail Monod, si ce n'est que l'aspect biologie sera renforcé. Cette année, les étudiants étaient obligés de suivre beaucoup de matières qui ne correspondaient pas forcément à ce qu'ils voulaient faire. De ce fait, la biologie sera renforcée, tout en gardant les matières fondamentales.

M. LABBE ajoute que l'idée est de faire de l'enseignement en biologie où il y aurait 19 ECTS avec 3 UE au 1^{er} semestre balayant toutes les échelles du vivant - de la molécule jusqu'aux environnements -. Au 2^d semestre, 2 autres UE permettraient d'aller plus loin.

Concernant les enseignements d'appui, **M. LABBE** relève qu'il y aurait une remise à niveau en mathématiques pour les étudiants qui, avec la nouvelle réforme, n'en auraient pas fait en Terminale et en 1^{ère}. À cela s'ajoutera des statistiques ainsi que des UE de chimie - 1 UE de Chimie Générale et 1 UE de Chimie Organique -.

M. LABBE indique que le groupe de travail a observé que quelques d'étudiants partent de la biologie pour aller vers la chimie. Cela leur permet d'avoir des mineurs les remettant à niveau.

M. LABBE ajoute qu'une UE de Sciences Environnement, portée par le Département TEE - ouvrant sur les problématiques environnementales actuelles - est également prévue.

M. LABBE souligne qu'il est prévu d'avoir des mineurs. Le nombre des ECTS n'est pas encore « réglé » mais il y aura une mineure importante en lien avec le Département TEE puis des UE particulières qui permettront à l'étudiant de se renforcer, d'approfondir ou d'ouvrir des passerelles.

M. LABBE note qu'il existe peu de passerelles de la biologie vers les autres matières car il y a une faible minorité partant du portail Monod vers le portail Curie. La plupart des étudiants qui viennent en biologie fuient les mathématiques et la physique.

M. LABBE explique qu'une question problématique se pose pour le portail Sciences de la Vie - Environnement Santé : que se passe-t-il avec la Santé, notamment avec les PACES ?

Pour **M. LABBE**, il va falloir accueillir davantage d'étudiants alors que les salles ne le peuvent pas toutes et que la Faculté manque de bras...

M. LABBE se demande comment cela va se passer en termes de capacité d'accueil. Cela veut dire qu'il faudra mettre en place des mineurs spécifiques pour ces étudiants qui voudraient faire des études de santé en passant par la Faculté des sciences.

M. LABBE signale que le Département BE ne pourra pas porter cela, tout comme le Département Bio MV.

M. LABBE en conclut que des enseignants de santé devront venir faire des enseignements.

Pour **M. HOFFMANN**, il est un peu tôt pour parler de cela. En effet, des discussions entre les Facultés de Pharmacie, Médecine, Odontologie et des Sciences ont lieu à ce sujet en ce moment.

M. HOFFMANN ajoute que dans un premier temps, il faut comprendre cette réforme et voir vers quoi ces composantes veulent aller.

M. HOFFMANN a signalé que la Faculté des Sciences ne se mettrait pas au service de la Faculté de Médecine : il en est hors de question !

Pour **M. HOFFMANN**, le message est très clair.

M. HOFFMANN estime qu'il y aura très certainement des passerelles mais qu'il faudra alimenter le L2 Santé. Néanmoins, c'est à la FdS de contrôler tout cela.

M. HOFFMANN ajoute que dans la discussion il n'y a pas que la licence ; il y a la Biologie Santé, Sciences numérique pour la santé, la Chimie ... Plusieurs mentions sont impactées par ce travail.

M. HOFFMANN reconnaît qu'il y a déjà des intervenants de ces composantes enseignant à la Faculté des Sciences mais on réfléchit à la manière de réajuster les choses.

M. HOFFMANN insiste : la Faculté des Sciences de Montpellier n'est pas la future PACES, elle n'en a ni les bras, ni les moyens.

M. LABBE signale que ce point inquiète beaucoup le groupe de travail.

M. HOFFMANN fera une synthèse de cette réflexion. Il la présentera au Codir, au Conseil et à la communauté. Pour l'instant, il ne peut donner une information tant qu'elle n'est pas confirmée.

M. LABBE le répète : le groupe de travail est inquiet sur ce point. Toutefois, il fonctionne très bien.

Pour **M. HOFFMANN**, cette appréhension est légitime.

M. HOFFMANN rassure **M. LABBE** : la Direction reste attentive et communiquera dès que possible.

M. HOFFMANN invite le Conseil à reprendre son cours et invite **Mme TOURNIER** à le rejoindre pour présenter la proposition de la règle de calcul.

M. HOFFMANN rappelle qu'aucun chiffre ne sera présenté et que cette règle a été exposée aux Directeurs de Département.

M. ALI ajoute que le Co-dir a validé cette proposition de règle de calcul.

M. HOFFMANN acquiesce : cela est intervenu à l'occasion du Comité de Direction du 26 avril 2019

M. HOFFMANN cède la parole à **Mme TOURNIER**.

Mme TOURNIER salue l'assemblée.

Mme TOURNIER va proposer au Conseil ce qui lui semble le plus équitable pour attribuer les heures d'enseignement aux différents Départements afin qu'ils puissent élaborer leur offre de formation dans le cadre du LMD5.

Mme TOURNIER présente la règle et les critères pris en compte.

Mme TOURNIER explique que lors d'un précédent Comité de Direction, les Directeurs de Département ont validé la répartition des différents postes de dépenses dans le cadre du LMD5.

Rappel Répartition des postes de dépense LMD5

	Masse salariale (HC et vacations)	Fonctionnemen t départements	Dépenses en central	Masse salariale en central
LMD4	1 750 000 (environ 34 000 heures En 2014, 24 000 heures)	950 000	250 000	300 000
LMD5	1 400 000 (environ 25 000 heures, diminution de 9000h)	950 000	350 000	400 000

Mme TOURNIER alerte sur l'obligation pour la composante de diminuer le nombre d'heures complémentaires et de vacations car cela ne passera plus.

Mme TOURNIER va présenter la règle de répartition des 1,4 millions d'euros.

Mme TOURNIER indique les différentes contraintes que la Faculté doit respecter pour mettre en place cette règle :

- 1- Respect de la règle validée en Codir du 1er avril : la somme totale autorisée des heures complémentaires et vacations est de 1,4 millions d'euros (environ 25 000 h équivalent. TD), incluant le référentiel. Cette somme ne comprend pas les compensations de l'Université de Montpellier (Délégations, CRCT...),
- 2- Tenir compte des contraintes pesant sur chaque Département : pression (nombre d'étudiants, offre de formation...), potentiel enseignant (sociologie de chaque communauté) ... qui conduisent à des besoins différenciés en heures complémentaires et vacations,
- 3- Respecter une équité de traitement entre les Départements en fonction de la nature des activités (TP, sorties de terrain, ...).

Mme TOURNIER présentera les chiffres lors du prochain Conseil de juin.

Mme TOURNIER expose à l'auditoire les données possibles afin d'élaborer cette règle :

Données disponibles

① **Potentiel enseignant titulaire** (données DRH, 1 EC = 192h ETD ; 1 PRAG = 384h ETD, etc.) tenant compte des postes vacants (les disponibilités, détachements, délégation, recrutements en cours etc., font partie du potentiel).

② **Coût maquette de chaque formation du LMD4** actuel (Apogée 2018-2019), tenant compte du nombre d'étudiants.

(200 étudiants = 1 amphi ; 40 étudiants = 1 TD, etc.)

③ **Proportion des heures** réalisées dans chaque formation par les différents Départements (Sensei 2017-2018)

Ces données permettront de calculer le **volume horaire global** (en ETD) attribué à un Département.

Ces heures seront destinées respectivement :

- Aux formations mono-disciplinaires de ce Département (licence, master(s) éponymes),
- Aux formations inter- et trans-disciplinaires (quel que soit leur support administratif),
- Aux formations mono-disciplinaires des autres Départements.

Mme TOURNIER précise que l'outil Sensei permet de connaître la contribution de chaque Département au sein de chaque formation. Le pourcentage donné a été converti en heures.

1- Potentiel enseignant des Départements

Données DRH vérifiées FdS 2019.

Fichier nominatif qui sera mis à la disposition des Départements.

➤ Statuts pris en compte : MCF, PR, PRAG et Pr. certifié, Astronome et Astr.-adjoint, PR et MCF associé,

➤ les postes de titulaires « vacants » sont pris en compte.

Exemple : en 2018-19, le département de « science magique » de la FdS comprend 10 MCF (dont un exerçant à 80% et un autre bénéficiant d'une demi-délégation) et 3 PR en activité, mais a également un MCF en disponibilité et un poste de PR dont le recrutement aura lieu l'année d'après. Son potentiel enseignant est donc de :

$$11 \times 192 \text{ (MCF)} + 4 \times 192 \text{ (PR)} = 2880 \text{ h } \underline{\text{éq. TD}}$$

Ces 2880 h se répartissent en 2361,6h (=12,3x192) qui seront effectuées par les personnels en activité du département et 518,4h qui seront compensées *automatiquement* au département (la forme de cette compensation sera variable : ATER, MCE, HC et vacations...).

2- Coût maquette de chaque formation

Données Apogée 2018-2019,
(fiabilisation en cours).

Permettent distinguer trois typologies de formations :

- Math (peu de TP),
- Informatique (Pas de terrain),
- Sciences expérimentales (TP, projets et/ou terrain présents de manière plus importante).

Objectif : calcul du coût moyen de chaque formation selon son niveau (L2-L3, Lpro, M) et sa typologie (math, info, sciences expérimentales)

→ (heures maquette de chaque formation) x (nombre de groupes)

Ceci conduit au calcul :

- du *coût total maquette* (en heures) de l'offre de formation LMD4...
- ... que l'on doit *réduire équitablement* pour ne pas dépasser 1,4 M€ d'HC + vacances à partir de septembre 2021...

3- Proportion des heures réalisée par chaque Département dans les différentes formations

Sensei 2017-2018

Exemple :

Formation	L2-L3 Magie (LMD4)	L2-L3 Magie en %	M Magie
Département			
Science magique	2000h ETD	66,67 %	...
Science cartésienne	100h ETD	3,33 %	
Farces et attrapes	500h ETD	16,67 %	
Runes anciennes	400h ETD	13,33 %	
TOTAL	3000h ETD	100 %	

- Calcul de la contribution en % de chaque département à chacune des formations
- En conjuguant avec les volumes horaires maquette calculés précédemment, on obtient un *estimation* des besoins en heures de chaque département pour l'offre de formation LMD de la FdS

Remarque : le L1 (Monod / Curie) est considéré comme une formation spécifique, et est donc calculé à part.

Conclusion

**Heures LMD5 attribuées par département =
somme des coûts totaux en h de chaque formation x % intervention dans chaque formation**

Rappel : ces heures sont destinées à *toutes* les interventions du département dans *toutes* les formations

* * *

Gestion annuelle des heures

Dépassement d'heures autorisées pour chaque département pour l'année N
= (Heures LMD5 attribuées) – (Potentiel enseignant du département)

Attention, ce n'est pas la même chose que les heures LMD5 !

Mme **TOURNIER** reconnaît que sa présentation est purement théorique et ne doit pas être très facile à comprendre. Elle pense que cela sera plus clair avec les chiffres.

Mme TOURNIER rappelle que le groupe de travail a fait en sorte que la règle de calcul soit le plus juste possible tout en sachant qu'il y a une réduction budgétaire non négligeable.

M. HOFFMANN ajoute que celle-ci n'impacte pas la méthode de calcul. La Faculté doit entrer dans une enveloppe dans un 2d temps. La première étape est de se demander quels sont les impacts des enseignants des départements dans les diverses formations pour voir quelle est l'image actuelle du LMD4 et comment se projeter sur le LMD5.

M. HOFFMANN informe qu'il s'agit de bases de données énormes à croiser et qui ne sont pas toujours identiques les unes par rapport aux autres.

M. HOFFMANN indique que la méthode est en cours de discussion avec les Directeurs de Département car les 1ers résultats sortent. Les Directeurs de Département ont fait remonter les dangers. Il s'agit, pour l'instant d'une mise en place.

M. LEREDDE voit deux choses dans la manière dont la Direction a travaillé. La 1^{ère} concerne le H/E. Cela fait près de 10 ans que l'on en parle : la 1^{ère} fois c'était pour le LMD3.

M. LEREDDE pense que des personnes l'ont oublié : il faut leur rappeler. Si on ne regroupe pas 20 étudiants par groupe de TP, on va avoir un mauvais H/E. Certains collègues s'interrogent sur ce qu'est un H/E : c'est un critère datant du LMD3 que l'on voit réapparaître.

M. LEREDDE signale que les enseignants vont être assommés avec cet argument que certains ne connaissent pas.

Concernant le 2^{ème} point, **M. LEREDDE** note qu'il a été pris en compte l'existant du LMD4 qui correspond à un historique ayant amené certains Départements à être bien au-dessus de leur potentiel.

M. LEREDDE prend l'exemple d'un Département qui est à 160% de son potentiel.

M. ALI pense que **M. LEREDDE** peut parler de dérive.

M. LEREDDE acquiesce : cela a été le cas de son Département.

M. LEREDDE observe que le calcul ne se fait que sur la maquette du LMD4, or il y a des Départements qui ont été plus ou moins vertueux et cela n'est pas pris en compte. Il est demandé aux Départements de reconduire le potentiel qu'ils ont acquis en créant des formations au LMD4.

M. LEREDDE se rappelle qu'à l'époque, on justifiait les postes avec les TP de L1.

M. LEREDDE indique qu'il y avait une autre possibilité : prendre le potentiel d'enseignement par Département, faire une marge et la prendre pour tout le monde.

M. HOFFMANN note le point de départ du groupe de travail, à savoir déterminer les paramètres que l'on peut considérer comme constants. Il en existe deux : le potentiel d'enseignants dans un Département et le nombre d'étudiants associés au Département.

M. HOFFMANN ajoute qu'il s'agit des deux critères de départ sur lesquels le groupe a commencé à travailler. Puis, il s'est aperçu qu'il manquait quelque chose : la mutualisation. À partir de là, une réflexion a été menée en se basant par rapport au pourcentage d'interventions.

M. HOFFMANN confirme les propos de **M. LEREDDE** : il y a une interaction, un effet du LMD4 à travers ces éléments.

M. HOFFMANN insiste : au départ, l'objectif était de trouver des paramètres les plus indépendants possible du LMD4. Ensuite, il s'est aperçu qu'il y avait plusieurs interactions à prendre en compte.

Pour **M. GODELLE**, le point important est qu'il n'est pas possible de dire aux étudiants qui entrent en L1 : « *Notre potentiel d'enseignants en biologie est bridé, il va falloir que vous fassiez autre chose* ».

M. GODELLE pense qu'il y a un moment où la Faculté est obligée de prendre en compte la demande des étudiants. Cela a amené le groupe de travail à prendre en compte ce qu'il s'était passé en termes d'accueil lors du LMD4 dans les paramètres de ce qui est présenté au Conseil.

M. GODELLE insiste : la Faculté est tributaire de la volonté des étudiants et de leur liberté à s'inscrire là où ils le souhaitent.

M. LEREDDE note que cela pousse la Faculté à faire de la formation au rabais. On prend plein d'étudiants qu'on met en amphitheâtre comme ça, cela ne coûtera pas cher. Or cela ne correspond pas à l'esprit dans lequel on fait des sciences et les sciences expérimentales en particulier.

Pour **M. GODELLE**, il convient d'être raisonnable au bout d'un moment : on ne peut refuser de prendre un étudiant sous prétexte que la Faculté n'a pas assez d'enseignants pour les accueillir.

M. GODELLE fait part des difficultés pour accueillir les étudiants de L1 et évoque les capacités d'accueil. La faculté ne va pas leur dire « *Comme nous avons plus d'enseignants en Sciences de la Terre, allez vers cette formation au lieu de faire de la biologie.* »

M. GODELLE reprend les propos de **M. LEREDDE** qui indiquait que des Départements ont été plus vertueux, moins dépensiers et que des moyens ont été alloués à ceux qui ont été les plus dépensiers.

M. GODELLE explique que pour essayer de ne pas reconduire cela, on a essayé de normaliser le H/E.

M. GODELLE prend l'exemple d'une formation en Biologie santé ou Biologie du Mécanisme du vivant où les H/E normalisés sont bas.

M. GODELLE relève qu'il s'agit de disciplines où il existe un afflux important d'étudiants et où le phénomène présenté par **M. LEREDDE** advient. En d'autres termes, il y a peu de moyens et avec autant d'étudiants, on fait de la pédagogie non satisfaisante comprenant beaucoup de cours magistraux.

M. GODELLE aimerait bien mettre un H/E plus important mais en faisant cela, il y aurait une explosion des heures. Or, au moment où la Faculté réorganise tout, cela écraserait les autres disciplines.

M. GODELLE explique qu'il a fallu dire aux équipes de Bio MV : « *Jusqu'à présent, vous avez réussi malgré les afflux importants d'étudiants, à vous débrouiller avec une pédagogie de misère. Bonne nouvelle, vous allez pouvoir continuer puisqu'on va vous maintenir le H/E.* »

Pour **M. GODELLE**, ce n'est pas satisfaisant mais lorsqu'il faut faire des économies, il est difficile de trouver des solutions complètement satisfaisantes.

M. GODELLE indique que le groupe de travail a essayé de réaliser un compromis entre plusieurs difficultés.

Concernant l'autre méthode évoquée par **M. LEREDDE**, elle consiste à prendre le potentiel en ajoutant un pourcentage. Des Départements ne pourront plus réaliser des heures face aux étudiants. Cela amènera à ce que les Départements réalisent massivement des enseignements.

M. GODELLE insiste : ce n'est pas la solution vers laquelle s'est tournée le groupe de travail car ce n'est ni réaliste, ni très facile. Ce n'est pas une solution pérenne.

M. GODELLE explique que le groupe de travail a trouvé logique de fonctionner sans toucher au potentiel enseignant.

M. GODELLE rappelle qu'il y a des situations pour lesquelles il est extrêmement important de ne pas modifier le nombre d'enseignants chercheurs dans une discipline.

M. GODELLE prend un exemple : on prend des mathématiques pour les mettre en biologie, ce qui va engendrer un impact majeur sur le plan de la recherche.

M. GODELLE confirme que le groupe de travail aurait pu choisir d'autres critères mais cela aurait provoqué d'importantes difficultés.

M. GODELLE ajoute que le groupe de travail est parti avec l'idée de disposer d'une règle de calcul la plus équitable possible. Le travail conséquent effectué avec le H/E normalisé a pour but de réaliser cela.

Pour **M. ALI**, dans le H/E normalisé, il faut retenir le terme normalisé.

M. ALI insiste : le groupe de travail a essayé d'avoir l'approche la plus équilibrée et équitable qui puisse être à l'échelle de la Faculté des Sciences de Montpellier. Il y a eu des formations, pour différentes raisons qui ont bénéficié d'une certaine liberté et largesse compte tenu

du potentiel enseignant mais aussi d'une augmentation du nombre d'étudiants inscrits dans certaines formations. La FdS a maintenu cette dichotomie au niveau de certaines disciplines et Départements.

M. ALI rappelle qu'aujourd'hui l'UM et la Faculté se retrouvent dans un désert, avec un manque de moyens, ce qui oblige la composante à avoir cette approche équilibrée envers tous les Départements.

M. ALI reconnaît que les points extrêmes qui sortent de la « normalisation » se retrouvent dans une configuration difficile. La Direction est complètement consciente de ce problème. Elle va essayer, tant bien que mal, de faire en sorte que ces formations persistent car, il est hors de question d'en avoir qui ferment.

M. ALI signale que la Faculté est financièrement contrainte d'opérer des choix et d'apporter des réponses à cette difficulté budgétaire.

Pour **M. ALI**, il convient de trouver des solutions et faire au mieux.

M. GODELLE souligne qu'il y a plusieurs centaines de milliers d'euros à économiser.

M. GODELLE s'interroge : « *Combien faudra-t-il geler de postes pour économiser 400 milles euros ? Au moins au moins 8 ou 10...* ».

M. GODELLE insiste : l'économie qu'essaie de réaliser la Faculté est pour éviter ce gel de poste. Il est préférable que la composante se serre la ceinture en passant les UE à 40 heures au lieu de 50 et de supprimer des sorties de terrain plutôt que d'arriver à geler des postes.

M. GODELLE explique que « geler des postes » signifie que des emplois vont être supprimés et remplacés par des vacataires qui vont travailler dans de mauvaises conditions.

M. GODELLE ne sait pas ce que la Faculté peut faire d'autre pour éviter tout cela. Elle va tenter de développer ses ressources propres mais ce n'est pas en un jour que ces dernières vont se constituer.

M. JOURDE trouve la présentation intéressante mais regrette qu'un indicateur prenant en compte le placement des étudiants ainsi que les débouchés n'apparaisse à aucun moment.

M. JOURDE note que l'observatoire de la vie étudiante fait régulièrement des enquêtes sur les masters. Faire des enquêtes sur les licences lui paraît un peu plus fastidieux.

M. JOURDE pense dangereux de ne pas faire apparaître les débouchés.

M. HOFFMANN note que les débouchés concernent davantage les départements qui auront ce travail à réaliser au niveau de leurs mentions ou parcours.

M. HOFFMANN précise à **M. JOURDE** que la présentation correspond à une approche macro de la Faculté des Sciences de Montpellier. À partir de là, la Direction s'est demandée comment répartir les heures de manière équitable.

M. JOURDE répond à **M. HOFFMANN** qu'il avait très bien compris. Néanmoins, il manque selon lui des indicateurs tels que le classement des étudiants.

M. JOURDE demande si la Faculté des Sciences ne peut pas faire remonter l'excellence de ses formations ainsi que les bons classements auprès de la Présidence de l'Université de Montpellier.

M. HOFFMANN souligne que tout cela est indiqué dans le COM.

M. HOFFMANN remarque que le taux d'employabilité est sensiblement le même pour toutes les mentions de master, la différence est au niveau des salaires. A ce sujet la CDUS essaie de mettre en place un sondage pour savoir de quel type de formation sont issus les ingénieurs dans les entreprises.

M. HOFFMANN explique qu'il y a davantage d'ingénieurs issus des Facultés que des Écoles. Le sondage ne concernera pas la rémunération.

M. HOFFMANN ajoute que le but de cette opération est de montrer que les ingénieurs dans les sociétés ne sont pas forcément issus d'Écoles mais qu'une grande majorité sort des Facultés des Sciences.

M. ALI fait part d'une étude qui démontre que les Ingénieurs issus de l'Université ont une progression de carrière - avec davantage de responsabilités - beaucoup plus rapide que ceux originaires des Écoles.

Pour **M. ALI**, cela s'explique par le fait que les Facultés ont une diversité plus importante. C'est pourquoi des Écoles viennent à l'Université pour mettre en place leur concours. Ils viennent chercher une identité des métiers de l'ingénierie qui se développe au sein des universités, notamment en interaction avec la recherche.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. BOUBY**.

M. BOUBY demande si la répartition de l'effort demandé à la Faculté des Sciences est le même que pour les autres composantes de l'Université. Il n'en n'est pas certain.

M. BOUBY rappelle que ces dernières années, la Faculté des Sciences a fait beaucoup d'efforts sur ses heures complémentaires mais il y a eu une augmentation lors de la mise en place du LMD4, et ce, alors même que Sud Éducation avait prévenu qu'il fallait tenir compte de la capacité d'enseignants de la composante pour cela.

M. BOUBY répète qu'il ne faut pas avoir une vision à court terme parce qu'ensuite on le paye. C'est le cas aujourd'hui.

M. BOUBY insiste : il faut se projeter avec les moyens que l'on a.

M. BOUBY note que c'est la même chose pour les heures complémentaires qui représentent actuellement 180 postes statutaires d'enseignants chercheurs. Ces derniers sont volés aux thésards formés à l'UM.

M. BOUBY explique que depuis 20 ans, lors des campagnes d'emploi, Sud Éducation demande, dans tous les Conseils, un nombre de postes à hauteur des besoins. Et il n'est pas demandé de création de poste parce que le Ministère ne les donnera pas....

M. BOUBY en conclut qu'aujourd'hui, on arrive à un niveau qui n'est plus tenable ainsi qu'au gel ou à la suppression de postes.

M. BOUBY relève qu'il est dit que les budgets sont constants pour les universités mais cela est faux car les charges augmentent, surtout pour les scientifiques qui ont besoin de produits et de matériel spécifique.

M. BOUBY constate que le budget a baissé fortement et la Faculté est amenée à faire du grand n'importe quoi. Certaines formations ont une mauvaise pédagogie.

M. BOUBY veut faire comprendre à l'auditoire que son métier est d'être présent pour les étudiants afin qu'ils se projettent dans l'avenir et n'aient pas la tête dans le guidon comme le ministère le souhaite depuis des années.

M. BOUBY rappelle que depuis 20 ans, il y a toujours de nouvelles réformes à mettre en place.

Pour **M. BOUBY**, celle du LMD5 qui prend en compte la réforme du lycée est faite pour que les universitaires ne puissent ni réfléchir, ni se mobiliser pour dire « *Non ! Ce n'est pas bon pour nos étudiants et leur avenir, ni pour les étrangers que les universités devraient accueillir au même tarif !* ».

M. BOUBY explique que le calcul proposé essaie d'être équilibré mais il est mis en place dans un milieu contraint financièrement.

M. HOFFMANN répond que la méthode de calcul serait la même si la Faculté se trouvait dans un contexte excédentaire.

M. HOFFMANN informe qu'actuellement, la composante se trouve en difficulté.

Concernant le budget, **M. HOFFMANN** indique que celui de l'UM baisse à minima entre 1 et 2 millions par an, ce qui se répercute en cascade sur les composantes et les Départements.

M. HOFFMANN est conscient des conséquences de cette diminution.

M. HOFFMANN rappelle que la FdS met en place un LMD5 avec des critères qu'il espère les plus objectifs possibles et les moins truqués par rapport à une éventuelle formation qui aurait augmenté le nombre de groupes.

M. HOFFMANN précise que cela correspond au travail que présentera **M. GODELLE** en dernier point de cette séance.

M. HOFFMANN indique que ce point intitulé « *vote de la règle de calcul sur la répartition des heures du LMD5 par Département d'enseignement* » correspond à une présentation de la méthode de répartition d'un volume.

M. BOUBY le répète : la méthode est bonne mais le problème est les conséquences qu'elle va engendrer lors du LMD5. Il rappelle que le risque est le gel de postes. Avec les nouvelles réformes qui vont se mettre en place, il n'y aura plus d'enseignants statutaires mais des CDD et des CDI.

M. BOUBY relève que le statut des enseignants chercheurs a été fait pour qu'ils puissent être libres de leur recherche et de leur enseignement. Or cela est de moins en moins vrai depuis des années...

Pour **M. BOUBY**, il convient de réagir à un moment donné, sinon cela signifie que l'on acte la mise en place du collège universitaire et que l'on se moque des étudiants.

M. ALI rappelle à **M. BOUBY** qu'il y a 2 points essentiels. Le premier est la masse salariale qui, aujourd'hui est par rapport à la dotation de la FdS, à 50% du budget de la composante.

M. ALI précise que le budget est de 4.2 millions d'euros et la masse salariale à 2 millions d'euros.

Pour **M. ALI**, avoir un budget de fonctionnement dont la moitié concerne la masse salariale est difficile à accepter en termes d'activité, notamment pédagogique.

M. BOUBY trouve que ce chiffre est très faible. Il informe que le budget de l'établissement est de presque 500 millions d'euros. La masse salariale doit être 80 % !

M. ALI parle des heures complémentaires et vacations.

M. BOUBY le répète : ces heures complémentaires correspondent à des heures statutaires que la Faculté n'a pas eues car il n'y a pas eu de demande.

M. ALI observe que la Faculté a bien sollicité plus de postes.

M. BOUBY n'est pas d'accord. Il est au Conseil depuis 20 ans et cela n'a jamais eu lieu.

M. BOUBY rappelle que son but est lié aux étudiants et à la recherche. Le reste il s'en fiche.

M. HOFFMANN demande du calme. Il souhaite que le Conseil avance.

M. LEREDDE pense que le Conseil devrait donner un avis sur la méthode qui est proposée.

M. HOFFMANN répond à **M. LEREDDE** qu'il est prévu que cette méthode soit mise au vote du Conseil.

M. LEREDDE craint qu'il y ait un risque que les heures attribuées par Département soient intérieures au potentiel de certains d'entre eux.

M. GODELLE explique que le potentiel enseignant n'est pas toujours mobilisé à 100% car il y a des CRCT et des délégations qui le grignotent sur une année.

M. GODELLE ajoute que les proportions vont être très différentes selon les Départements.

M. LEREDDE estime que l'introduction de cette nouvelle règle à la Faculté des Sciences est très importante car cela pourrait avoir des conséquences de dire que c'est plus facile de mettre des CRCT et des délégations dans tel Département, vu les heures attribuées par rapport à son potentiel.

M. LEREDDE note que derrière le calcul proposé, on introduit des conséquences qui peuvent être importantes sur des aspects tels que la distribution de CRCT et les délégations.

M. HOFFMANN suggère de passer au vote de cette règle de calcul.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la règle de calcul relative à la répartition des heures du LMD5 par Département d'Enseignement de la Faculté des Sciences.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 26

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 3

*Le Conseil donne un avis **FAVORABLE** à la règle de calcul relative à la répartition des heures du LMD5 par Département d'Enseignement de la Faculté des Sciences.*

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote.

c. Point sur les Conseils de Perfectionnement

La séance ayant pris beaucoup de retard, **M. HOFFMANN** suggère que ce point soit remis au Conseil du 5 juin 2019.

5. Nouvelles formations et groupes de travail

M. HOFFMANN indique que seront présentés des DU et les CMI.

a. Diplôme Universitaire Techniques expérimentales en Chimie Verte

M. HOFFMANN rappelle que la Faculté des Sciences n'a pour l'instant pas établi de cadrage sur les Diplômes universitaires. Toutefois, il sera indiqué que ces derniers ne doivent pas toucher à la formation initiale.

M. HOFFMANN note qu'il a été évoqué en séance les notions de gels de postes et le développement de ressources propres.

M. HOFFMANN explique que les ressources propres sont des financements qui arrivent directement à la Faculté des Sciences et peuvent impacter à la fois les personnels enseignants et techniques.

M. HOFFMANN ajoute que la mise en place d'un DU ne doit pas affecter les personnels qui ne souhaitent pas y participer. Celui-ci peut être un supplément sur son salaire pour un personnel. Pour cela, il devra poser congé.

M. HOFFMANN répète les 2 éléments qui devront être sur le cadrage des Diplômes Universitaires :

- les personnels ne doivent pas être impactés par les DU, sauf s'ils le souhaitent,
- il ne faut que les DU touchent à la formation initiale.

M. HOFFMANN indique que le DU qui va être présenté ce jour est une formation qui se tiendra pendant une semaine. La mise au vote du Conseil est anticipée car cette formation doit passer en CFVU pour être ouverte.

M. HOFFMANN ajoute que d'autres demandes de DU seront présentés au Conseil. Tous auront une validité d'un an et devront être validés par le Conseil chaque année.

M. HOFFMANN rappelle que les Diplômes Universitaires sont une manière de trouver des ressources propres pour la composante.

M. HOFFMANN insiste : les DU ne doivent pas toucher à la formation initiale.

M. HOFFMANN précise que ces formations ont une durée d'une à deux semaines.

M. HOFFMANN informe qu'un groupe de travail dédié réfléchit à un cadrage qui sera présenté puis validé ultérieurement par le Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN prie l'auditoire de bien vouloir l'excuser, il doit quitter la séance pour une raison personnelle. Il laisse la présidence à **Mme TOURNIER**, Directrice adjointe.

Mme ROY souhaite interroger **M. HOFFMANN** avant qu'il ne parte.

Mme ROY répond à l'interrogation de M. BOUBY concernant la licence Pro PAC. Elle explique que les responsables de la licence Pré PAC lui ont confirmé que seul le parcours Cosmétique était concerné par l'ouverture en alternance, à partir de l'année prochaine.

Mme ROY lit la réponse de **Mme PARROT**, Responsable de la formation L3 Pro PAC « *Cette décision a été prise par la Faculté de Pharmacie. Les étudiants ayant l'option cosmétique sont concernés et inscrits administrativement en Pharmacie. Il s'agit d'une décision qui fait suite au mi-temps thérapeutique d'une enseignante et d'un manque d'enseignants pour la rentrée prochaine. Les étudiants devaient écrire une lettre pour signifier leur mécontentement mais rien n'a été fait en ce sens à notre connaissance et la plupart des étudiants ont trouvé une alternance* ».

M. HOFFMANN note que même si cela concerne les étudiants de la Faculté de Pharmacie, il s'agit tout de même d'une formation portée par la Faculté des Sciences. De ce fait, la Direction devra intervenir.

Pour **M. BOUBY**, l'argument apporté n'est pas « entendable » ... Il pense que n'importe quel enseignant chimiste peut faire de la cosmétique. Ce n'est pas sorcier !

M. HOFFMANN rassure **M. BOUBY** : il va se rapprocher de **Mme PARROT** et **Mme VIAN** pour voir ce qu'il est possible de faire.

M. HOFFMANN cède sa place à **Mme TOURNIER**.

Mme TOURNIER invite **Mme COLACINO** à la rejoindre pour la présentation du DU « *Techniques expérimentales en Chimie Verte* ».

Mme COLACINO remplace **M. WINUM** qui aurait dû présenter ce projet et qui, pour des raisons professionnelles, est absent ce jour.

Mme COLACINO informe que le projet de DU vise essentiellement les métiers de la Chimie durable et s'adresse à un public de formation continue, d'un niveau d'entrée bac+3.

Mme COLACINO ajoute que ce diplôme universitaire est ouvert à la formation s'adressant à des assistants ingénieurs ou des techniciens qui travaillent dans le secteur de la chimie fine ou pharmaceutique et pour lesquels il y a de plus en plus une attention liée au développement durable.

Mme COLACINO explique que le but de ce Diplôme Universitaire est de donner les bases et éveiller une éco-conscience dans la pratique.

Mme COLACINO présente le DU Techniques expérimentales en Chimie Verte :



Département de Chimie



Projet Création d'un Diplôme d'Université

 Prof. Jean-Yves WINUM
 Dr. Evelina COLACINO

18 mars 2019



Objectifs de la formation

Public visé: formation continue

Experimental Green Chemistry / Techniques Expérimentales en Chimie Verte

Répondre aux problématiques de formation continue actuelles et à venir des entreprises dans le domaine de la chimie durable et plus particulièrement dans l'apprentissage des méthodes et pratiques expérimentales innovantes en synthèse chimique.



Acquisition des connaissances théoriques et pratiques en matière de chimie verte pour des applications dans le secteur de la chimie pharmaceutique et de la chimie fine de synthèse.

2



Compétences acquises au terme de la formation :

- ✓ Acquisition des savoirs, des concepts et des outils théoriques, méthodologiques et techniques dans le domaine de la chimie verte ;
- ✓ Utiliser les appareillages et les techniques d'activation non conventionnelles dans le domaine de la chimie verte de synthèse pour résoudre/améliorer les étapes critiques d'un procédé de synthèse
- ✓ Mobiliser les connaissances en chimie verte pour concevoir des procédés durables par le choix judicieux des conditions expérimentales et des techniques d'activation non-conventionnelles les plus appropriées pour réduire l'impact environnemental des procédés existants.

3



Organisation pédagogique – Equipe pédagogique :

Formation sur 1 semaine – 35h
Début des enseignements juin 2020

	CM	TP	Evaluation	coef
UE 1: Concepts généraux en chimie verte	7		CC (0,5)	3
UE 2: Techniques d'activation non-conventionnelles	7	20	CC (0,5)	7

+ production d'un rapport (CR de TP)

Evelina COLACINO
Jean-Yves WINUM
Clarence CHARNAY
Jean-Sébastien FILHOL
Arnaud FOLLIARD
Laurent BERNAUD

4



Modalités

Formation continue

Faible effectifs: 8-12 participants

Coût formation par participant: 1500 euros

RECETTES	DEPENSES
12000 euros (8 x 1500 euros)	Coût pédagogique: 2664 euros
	Coût fonctionnement: 4986 euros
	Coût SFCF 25% : 3000 euros
	Coût FDS 15% : 1350 euros

5



Intérêt de cette formation :

- Formation continue auprès des entreprises (en particulier PME)
- Formation courte
- Valorisation de la halle de technologie du département de chimie
- Apport financier (ce qui permettra entretien du parc de matériel, nouveaux investissements pédagogiques)
- Création d'un lien avec les entreprises du domaine (stages étudiants, recrutement)

5

Mme COLACINO n'est pas certaine de pouvoir répondre à toutes les questions techniques.

M. BOUBY espère réellement que les techniciens concernés par ce diplôme ont été contactés et informés sur le cumul d'activité et le fait qu'ils devront poser un jour de congé pour avoir une possibilité de rémunération.

Pour **M. BOUBY**, il ne faut pas dire que les techniciens ne travaillent pas du fait qu'il n'y ait pas d'étudiants dans leur salle.

M. BOUBY rappelle que ces derniers sont présents pour entretenir les locaux, réaliser les commandes ...

M. BOUBY signale que lorsqu'une formation a lieu au moment où il y a la maintenance de la salle, ça demande énormément de travail en plus car cela arrête le processus de la mise en place de la salle pour la rentrée suivante.

M. BOUBY ajoute que l'on ne peut pas dire que la nouvelle et toute neuve salle de chimie est un exemple au niveau technique alors qu'il dispose d'une salle de chimie organique beaucoup plus équipée et bien plus sécurisée que la halle technologique.

M. BOUBY souligne que sa salle est la base de la chimie organique. Il y a fait du neuf avec du vieux. C'est pour cela que ça l'agace que l'on prenne l'exemple d'un bâtiment neuf et joli.

Pour conclure, **M. BOUBY** observe que la « Chimie verte » n'existe pas. La chimie qu'elle soit organique ou minérale reste de la chimie : c'est toxique !

M. BOUBY indique qu'il existe de la chimie d'extraction des végétaux mais c'est autre chose.

M. BOUBY reconnaît qu'il est possible de faire de la chimie sans solvant, qui est un peu plus propre. En revanche, la chimie reste très toxique et cancérigène.

M. BOUBY pense que l'intitulé « Chimie verte » est un procédé de communication. Toutefois, il est possible de faire de la chimie éco consciente.

M. BOUBY se rappelle d'une femme qui faisait de la Chimie verte sur Saint Laurent le Minier et qui envoyait les étudiants sur des sites interdits. Elle les faisait travailler en jupe et en tongs, sans aucune protection alors qu'ils auraient dû être protégés de la tête aux pieds avec une protection respiratoire. Elle a été virée des laboratoires car elle travaillait dans des conditions du XVII^{ème} siècle.

Mme COLACINO rassure **M. BOUBY** : cela ne se passera pas comme il vient de le décrire.

M. BOUBY est navré de le dire mais la Chimie verte n'existe pas. Il trouve regrettable d'utiliser ces termes qui trompent la population.

Pour répondre au 1^{er} point de **M. BOUBY**, **Mme COLACINO** confirme que le personnel technique a bien été informé et son avis lui a été demandé.

M. BOUBY travaille avec les techniciens concernés et leur demandera si tout a bien été fait.

Mme COLACINO ajoute que cela est passé par la voie hiérarchique.

Mme COLACINO n'a jamais dit que les personnels techniques ne travaillaient pas pendant la période de juin. Mais il n'y a pas d'enseignements dans la salle. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas d'activité. Elle ne répondra pas à **M. BOUBY** lorsqu'il dit que la Chimie verte n'existe pas : ce terme est évoqué dans la littérature scientifique mondiale.

Mme COLACINO invite **M. BOUBY** à lire la publication du domaine et écrire à ses pères.

Mme COLACINO confirme que la salle de TP Chimie organique de **M. BOUBY** est très bien équipée et parfois, mieux que certains laboratoires de recherche en termes d'équipements et de sécurité. Cela est dû à l'investissement de **M. BOUBY**. « *Tout le monde le sait !* ».

Concernant les techniques expérimentales qui vont être proposées dans le cadre de ce DU, **Mme COLACINO** explique que les équipements se trouvent dans la halle technologique.

Mme TOURNIER demande à l'assemblée si elle a de nouvelles remarques.

M. BOUBY votera contre car il est opposé aux DU.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, Madame la Directrice adjointe de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la création du Diplôme d'Université « Techniques Expérimentales de Chimie Verte ».

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 22

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 22

Pour : 21

Contre : 1

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la création du Diplôme d'Université « Techniques Expérimentales de Chimie Verte ».

Mme TOURNIER remercie l'assemblée pour ce vote favorable et **Mme COLACINO** pour sa présentation.

b. CMI

Mme TOURNIER invite **M. BRETAGNON** à la rejoindre et lui cède la parole.

M. BRETAGNON avait fait une présentation sur le dispositif CMI lors du Conseil de mars dernier. L'auditoire avait demandé à réunir une commission pour réfléchir au devenir des CMI.

M. BRETAGNON note que le compte rendu est disponible sur le Moodle du Conseil d'UFR.

M. BRETAGNON rappelle que l'idée est d'avoir un vote de la part du Conseil d'UFR pour savoir si les équipes pédagogiques qui pilotent les CMI continuent leur travail ou si la Faculté décide, pour le LMD5, d'arrêter la totalité du dispositif.

M. BRETAGNON fait une synthèse de la réunion et informe que les Départements étaient présents avec les avis identiques à ceux évoqués en Conseil. Des avis favorables ont été donnés par les Départements Bio MV, Informatique, Mathématiques, Physique. La représentante du Département Chimie était favorable sous réserve d'une consultation du Département.

M. BRETAGNON demande à **Mme GALL-BORRUT** si le Département EEA est bien favorable.

Mme GALL-BORRUT répond que le Bureau du Département EEA est très partagé. In fine, le résultat a été que si la Faculté des Sciences se saisissait du CMI dans sa totalité et que le financement était approuvé par tous les Département, le Bureau ne voyait pas pourquoi le Département EEA ne disposerait pas de ce dispositif.

Mme GALL-BORRUT ajoute que l'avis dépendra également du financement alloué.

Mme TOURNIER demande à **M. BRETAGNON** de rappeler au Conseil le coût des CMI.

M. BRETAGNON indique que celui-ci est d'environ 1 000 heures par an sur la totalité des Départements et sur les 5 années.

M. BRETAGNON signale que les Départements Terre Eau Environnement et BE sont assez défavorables aux CMI, notamment concernant les principes de sélection en 1^{ère} année, les choix trop précoces ...

M. BRETAGNON ajoute qu'étaient également présents à cette commission 3 représentants étudiants - 2 représentants de l'association MIAM et un représentant des étudiants élus en Conseil de Faculté des Sciences -. Tous ont donné un avis favorable.

M. BRETAGNON invite **M. BAYLET** à s'exprimer sur les CMI.

M. BALET rejoint l'avis des autres personnes présentes à cette réunion, notamment vis-à-vis de l'accessibilité et des problèmes soulevés.

Pour **M. BAYLET**, ce cursus est une bonne chose mais il y a des choses à revoir.

M. BRETAGNON est d'accord avec **M. BAYLET**.

Mme TOURNIER demande à l'auditoire s'il a des remarques à formuler.

M. LEREDDE informe que le Département TEE émet un avis réservé. Il admet qu'il y ait des pratiques pédagogiques plus couteuses que d'autres mais demande à ce que toutes soient acceptées. Autrement dit, si le Conseil accepte de faire du CMI, il faut aussi que les géologues aillent sur le terrain.

M. LEREDDE rappelle que tout le monde n'a pas la même pédagogie : certaines sont plus chères que d'autres pour former des ingénieurs à partir de masters peut être mieux apparents.

Pour **M. LEREDDE** il n'y a aucun souci de la part de TEE pour être solidaire. Le Département ne fera pas participer ses étudiants aux CMI mais a d'autres pédagogies à faire respecter au même titre que les CMI.

M. GODELLE note que c'est pour cette raison qu'il serait logique d'arriver à un financement des CMI pris en charge par les fondations qui souhaitent les développer.

M. GODELLE ajoute que de la même façon, il est possible de ne pas souhaiter le développement des CMI mais autre chose au sein d'un Département.

M. GODELLE est choqué lorsque l'on dit à un Département qu'il recevra un financement s'il accepte de mettre en place des CMI mais n'aura rien s'il veut mettre en place une formation qui n'en aura pas l'étiquette.

M. GODELLE préférerait qu'il soit laissé aux Départements la possibilité d'instaurer ou non des CMI et d'allouer tout de même le financement, utilisable dans d'autres formations.

M. GODELLE approuve les propos de **M. LEREDDE**.

Sur le principe du CMI, **M. GODELLE** pense qu'il faut laisser le Département qui veut continuer ce dispositif.

M. BRETAGNON aurait souhaité que le Conseil se prononce sur la poursuite des CMI.

Mme TOURNIER note qu'il n'y a pas le quorum et propose de remettre le vote à une prochaine séance.

En l'absence de nouvelle remarque, **Mme TOURNIER** suggère de passer au point suivant.

6. Point d'information - Gestion des services d'enseignement

Mme TOURNIER invite **M. GODELLE** à le rejoindre pour la présentation de la gestion des services d'enseignement.

Suite à un certain nombre d'évènements, **M. GODELLE** propose de réaliser un point à ce sujet.

M. GODELLE rappelle que l'exercice 2018-2019 a été particulièrement compliqué du fait de la mise en place de Prose qui était censé avoir plein de fonctionnalités.

M. GODELLE fait un point sur la gestion des services :



Gestion des services d'enseignement

Point au 9 mai 2019 pour l'exercice 2018-2019
Propositions de recommandations



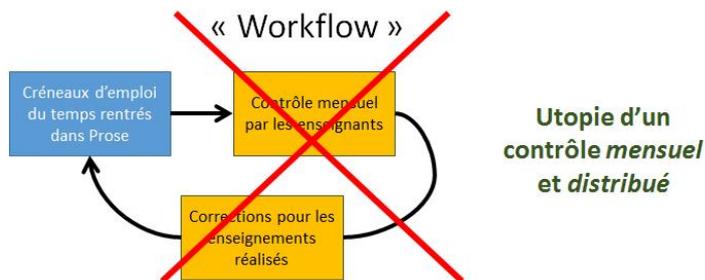
Procédure et calendrier - état d'aujourd'hui

- Un exercice rendu difficile par la mise en place de **Prose** et l'absence du « **workflow** » d'ADE-soft (remontée d'information vers les utilisateurs permettant la correction de la base de données).
- Une **procédure de fortune** mise en place avec les moyens du bord (Sensei, Prose, Apogée) et par ajustements successifs, avec une importante **mobilisation collective** (services de la FdS, départements, responsables d'UE...)



FdS/Direction - Conseil n° 298 - 15 mai 2019

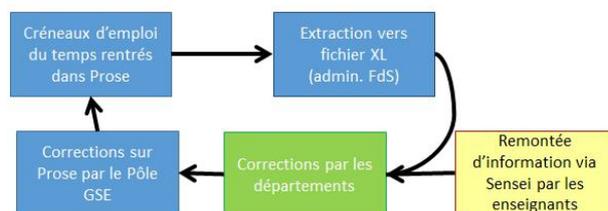
Au premier semestre



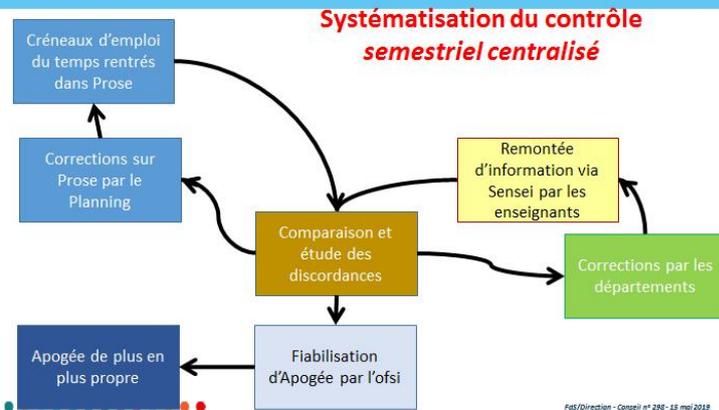
FdS/Direction - Conseil n° 298 - 15 mai 2019

Au premier semestre

Improvisation d'un contrôle semestriel centralisé



FdS/Direction - Conseil n° 298 - 15 mai 2019



- Transmission des emplois du temps pour Prose par les Responsables d'UE
- Déclaration dans Sensei (présentiel ou non)

A venir :

- Vérification d'un état Prose pour le présentiel
- Vérification d'un état GSNP pour le non présentiel (REH FdS et SPS)
- Réception d'un état récapitulatif OSE – présentiel et non présentiel, concluant sur le nombre HC prévues



Fds/Direction - Conseil n° 298 - 15 mai 2019

Mme TOURNIER précise que la Direction essaie de fiabiliser Apogée car il y a une synchronisation entre Apogée et Prose.

M. GODELLE confirme que les charges rentrées dans Apogée sont déversées dans Prose. Cette information est ensuite prise en compte pour le déversement de Prose dans OSE.

Mme TOURNIER regrette qu'il n'y ait pas de warning dans le cas où davantage de créneaux sont rentrés dans Prose que dans Apogée. Cela a existé mais a été enlevé. En revanche, les 2 outils communiquent donc il y a un moyen de vérification. C'est pour cette raison que la Direction a tenté de fiabiliser au maximum la base Apogée.

M. LEREDDE demande s'il est toujours possible de faire remonter des réponses aux questions posées par **M. GODELLE**.

M. GODELLE acquiesce : les réponses pour modifier Apogée sont les bienvenues afin de continuer le nettoyage de l'application. Toutefois, il n'est plus possible de modifier des heures SPS qui sont passées à la trappe.

M. GODELLE est conscient de demander beaucoup de vérifications auprès des collègues, mais vu le degré de fiabilisation du système, la Direction est obligée de les réaliser.

M. LEREDDE demande si les états récapitulatifs seront envoyés à chaque enseignant.

M. GODELLE acquiesce.

M. LEREDDE s'interroge : « *Les Départements d'enseignement recevront-ils aussi les états récapitulatifs de leurs enseignants ?* ».

M. GODELLE pourra faire cela facilement, d'autant plus que lorsque des enseignants demanderont des modifications, il faudra vérifier au niveau du Département et du central que celles-ci ne sont pas aberrantes.

M. GODELLE souhaiterait réaliser un bilan Apogée pour les Départements pour qu'ils puissent faire les rectifications.

M. GODELLE pense que l'année prochaine, il faudra continuer à utiliser Sensei. Il ne voit pas d'autres façons pour la Faculté d'essayer de cogiter sur la répartition des services.

« *Ne serait-ce que pour le prévisionnel* » ajoute **Mme TOURNIER**.

M. GODELLE précise qu'il serait bien de disposer d'une base « propre », ce qui n'est actuellement pas le cas de Sensei. Il faut donc prévoir une phase de fiabilisation de l'application.

M. MANCHERON note que quand bien même Sensei ne serait plus utilisé, c'est un outil à maintenir car il est le seul à être robuste.

Pour **M. MANCHERON**, il est très agréable de pouvoir faire son service sans être obligé d'avoir un tableau Excel où seraient notés tous les enseignements réalisés.

M. MANCHERON comprend qu'il peut y avoir des problèmes notamment avec des codes UE qui ne correspondent pas avec ceux d'Apogée, mais Sensei est un outil pratique.

M. MANCHERON pense que les Départements sont ravis par cette application car ils peuvent se projeter dans l'année.

M. MANCHERON reconnaît que Sensei est un outil en plus et que cela peut être lourd pour certains mais il est vraiment pratique.

M. MANCHERON prend l'exemple d'une UE avec plusieurs intervenants. Sensei permet de savoir si tous les groupes sont ouverts, et en tant que responsable d'UE, cette information est très utile.

En sa qualité d'enseignant et responsable d'UE, **M. MANCHERON** trouve que Sensei est un outil très privilégié. C'est sa référence en nombre d'heures.

M. GODELLE comprend les propos de **M. MANCHERON** et le remercie.

Mme TOURNIER ajoute que cet outil est très pratique à renseigner.

Mme DE SAPORTA demande si **M. GODELLE** connaissait le calendrier pour l'ouverture des vœux.

M. GODELLE n'a pas encore les dates. Il aimerait que les vœux soient entrés sur une base propre. Il doit voir avec l'OFSI pour calculer le temps de nettoyage.

M. GODELLE aimerait qu'une procédure soit mise en place pour remplir Sensei pour faciliter la vie à tout le monde. Lorsque tous les gens mettent dans le même caddy toutes les heures dans une même UE, cela n'aide pas les personnes qui essaient de contrôler ou voir ce qu'il se passe.

M. GODELLE prend l'exemple d'enseignants, notamment du master EEA, qui déclarent tous leurs SPS dans une seule UE. Il comprend que des intervenants fassent cette erreur pour les SPS, au contraire des enseignants qui font cette manipulation pour des cours de TP ou TD. **M. GODELLE** aime bien que les enseignants respectent les cases.

Pour **Mme GALL-BORRUT**, il faut être vigilant sur Sensei car c'est un outil utilisé par beaucoup de monde, avec des accès peu limités.

Mme GALL-BORRUT a vu apparaître des intervenants, sans heures, alors qu'ils n'ont pas réalisé d'enseignement. Cela est notamment le cas d'UE de CMI qui n'appartiennent pas au Département. Même s'il y a zéro heure, elles sont là.

M. GODELLE invite **Mme GALL-BORRUT** à se rapprocher de **M. BRETAGNON** concernant ces UE de CMI.

Mme GALL-BORRUT voit sur Sensei des Projets CMI Informatique, alors qu'elle est Directrice du Département EEA...

Mme GALL-BORRUT regrette qu'il n'y ait pas de traçabilité sur les interventions réalisées sur cet outil.

Pour M. GODELLE, c'est pour cette raison qu'il faut séparer les 2 éléments : Sensei et la base de référence qui est Apogée.

M. GODELLE note que des personnes pensent qu'en créant des UE dans Sensei, elles existeront dans Apogée. Il faut faire passer le message.



- Problématique : déficit chronique de 100 000 euros environ, non compensable par l'université : le budget de l'UM connaît
 - une croissance des dépenses liées au Glissement-Vieillesse-Technicité = pyramide des âges vieillissante, faible renouvellement des personnels et recrutements de personnels très expérimentés.
 - Une stagnation de son budget
- Baisse du budget MS de la FdS de -5% en 2019
- Autres facteurs aggravants : fin ANR, réforme PACES...
- Risque : gel de postes statutaires à horizon de 2 ans



Fds/Direction - Conseil n° 298 - 15 mai 2019



- Procédure compliquée avec des allées et venues, une absence de référence largement connue et admise d'où un risque de conflit
- Sensei : outil puissant car collaboratif, mais risque de discordance entre la pratique et la norme
 - Information nouvelle : Sensei ne représente plus la norme.
 - Contexte nouveau : il n'est pas possible de faire évoluer librement la norme en fonction des seuls objectifs de la pédagogie
 - Manque de rigueur dans l'utilisation de Sensei : noms d'UE inexacts (synonymes, confusions pour les PEIP...), heures maquette inexacts, nombres de groupes inexacts, noms et statuts des intervenants inexacts, caddies remplis au-delà des heures possibles, heures mal réparties entre les caddies...



Fds/Direction - Conseil n° 298 - 15 mai 2019

M. GODELLE insiste, les personnes doivent comprendre que Sensei n'est plus la norme.

Concernant le manque de rigueur, M. GODELLE précise qu'il faudra moduler les pratiques pour que cela soit mieux fait et plus facile à utiliser.

Mme CERDAN s'interroge : « Dans Sensei, il est possible de renseigner les responsables d'UE, de même que dans les fichiers d'emplois du temps - ces derniers étant obligatoires -. Or parfois, il y a des différences. Quel outil fait foi et quelle est la bonne procédure pour déclarer les responsables d'UE ? ».

Pour M. GODELLE il s'agit d'une excellente question qui s'est posée récemment.

M. BRETAGNON répond qu'il est possible de le noter dans Sensei mais l'application qui prime est Apogée.

M. GODELLE devra mettre au propre les bases de données d'Apogée et de Sensei.

Mme TOURNIER récapitule : pour tout changement de responsable, il faut envoyer un message à **M. GODELLE** qui le signalera à l'OFSI.

M. LEREDDE remarque que le nombre de groupe change d'une année sur l'autre. Il regrette de ne pas savoir quand il est possible de faire ce changement sur Sensei. Le droit n'est pas courant, il faudrait que soit fixé une période, comme les périodes de vœux.

M. BRETAGNON indique qu'il est possible de renseigner le nombre de groupe à n'importe quel moment.

M. LEREDDE ne peut pas le faire tout le temps.

M. BRETAGNON ajoute que le Directeur de Département peut procéder aux modifications tout au long de l'année tant qu'il n'y a pas de services déclarés sur l'UE.

M. LEREDDE indique : « en 1^{er}, on renseigne le nombre de groupe puis on rentre les services. ».

M. GODELLE constate que c'est à ce moment là où l'on déteste les collègues qui ont déclaré 3 heures : il faut reclasser toutes les heures déclarées dans le dernier caddy, le faire remonter dans un autre caddy pour le remplir. Et enfin, on voit le caddy vide disparaître.

M. GODELLE précise qu'il est possible de changer le nombre de groupes dans la fiche mais si cela amène à supprimer un caddy plein, cela n'a pas de conséquences sur son affichage.

M. GODELLE remarque qu'il n'est pas possible de détruire un caddy dans lequel il y a des heures déclarées.

Mme TOURNIER souligne qu'il serait bien d'avoir une communication Apogée/Sensei.



- Prose : outil manquant de garde-fou : remontée des données Apogée mais pas de contraintes pour les nombres de créneaux et de groupes, workflow difficile à partager sur de nombreux utilisateurs
- Implication profonde des différents intervenants
 - Enseignants focalisés sur la qualité pédagogique et la sécurité
 - Services administratifs réactifs et maîtrisant bien les outils
 - Implication de la direction de la faculté (équipe de direction et directeurs de départements) pour diffuser l'information et adapter les procédures



Perspectives

- Nécessité d'un budget des heures de formation régulier et sincère, pour la fin de l'exercice LMD4 et l'architecture du LMD5
- Apogée doit être la base de référence, donc être absolument propre et connue de tous
- Sensei continuera sans doute à jouer un rôle pour l'établissement des services prévisionnels (en attendant OSE dans ce rôle)
- Sensei pourrait aussi servir encore pour la vérification des services, mais des règles d'usage strictes doivent alors être mises en place
- Les emplois du temps doivent être rentrés sur Prose en tenant compte des contraintes d'Apogée et avec des normes sur les noms des intervenants



Fds/Direction - Conseil n° 298 - 15 mai 2019

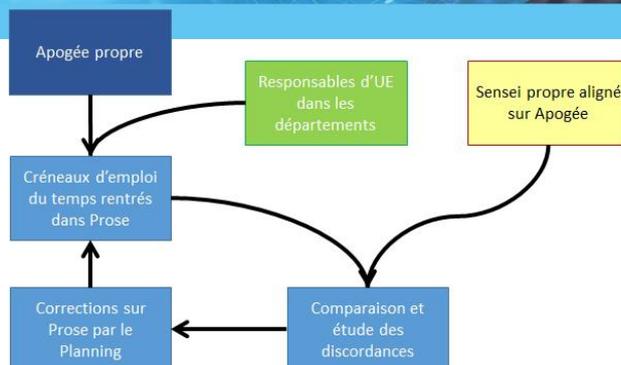
Propositions

- Fiabilisation complète d'Apogée (charges horaires, règles de constitution des groupes), diffusion large (départements, responsables d'UE) des données
- Suivi strict du respect des normes : pas de dépassement des charges horaires, pas de dérogation aux règles d'ouverture des groupes, avec mise en NPP de toutes les demandes de créneaux dérogatoires ou de surencadrement (y compris pour le terrain) au niveau de Prose
- Fiabilisation de Sensei et meilleure utilisation de ses fonctionnalités : respects de règles explicites pour la gestion des intervenants, des charges horaires, de la constitution des groupes et du remplissage des caddies

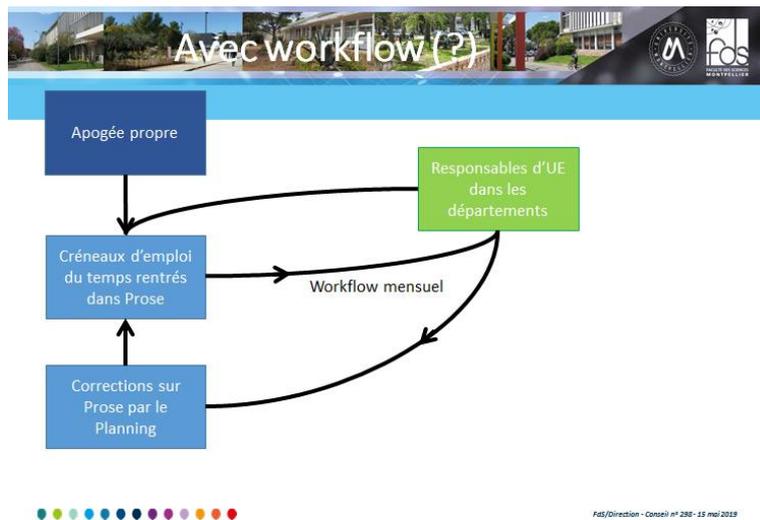


Fds/Direction - Conseil n° 298 - 15 mai 2019

L'année prochaine



Fds/Direction - Conseil n° 298 - 15 mai 2019



Pour **M. GODELLE**, l'idéal serait de faire fonctionner le Workflow avec Apogée mais le problème est que tous les responsables d'UE ne sont pas extrêmement « sérieux » ou soigneux.

M. GODELLE prend l'exemple d'une personne qui laisse créer des UE supplémentaire : ce sera le bazar !

M. GODELLE ajoute qu'il faudra faire un contrôle sur le 1^{er} semestre. Pour cela, il est possible de réaliser une extraction des données de tout un semestre se trouvant dans Prose. Les outils de comparaison entre les différentes bases pourront être repris pour essayer de pointer les endroits où il pourrait y avoir des difficultés.

M. GODELLE craint qu'il ne soit pas possible d'échapper à des étapes de contrôle. Mais plutôt que de les placer en fin de semestre, s'il est possible de les répartir sur l'ensemble du semestre de façon séquentielle, cela serait bien mieux.

M. GODELLE a passé des nuits entières à comparer des bases de données... « *Cela n'était pas vraiment optimisé !* ».

M. MANCHERON note que l'une des difficultés pour disposer d'une information fiable dans Prose est le nombre d'informations demandées en début d'année.

M. MANCHERON précise qu'il y a le nom des personnes qui vont enseigner durant l'année. Toutefois, pour certaines UE, il est difficile de le savoir, de même que le nombre d'heures.

Pour **M. MANCHERON**, dire qui va enseigner dès le début de l'année est problématique. Donc, soit on veut donner la bonne information et pour cela il faut attendre d'être sûr de l'avoir, ce qui fait qu'on la donne le plus tard possible. Soit on donne une information qui ne sera pas correcte et qu'il faudra modifier plus tard.

M. MANCHERON estime que donner trop d'informations en même temps n'est peut-être pas opportun. Les enseignants qui sont gentils les donnent pour ne pas être embêtés après, et ce, même si parfois c'est n'importe quoi car ils ne les ont pas.

M. GODELLE ajoute, avec humour, qu'il ne s'agit pas d'informations mais du bruit.

M. MANCHERON indique qu'un responsable de mention ou d'UE souhaitant réserver ses salles rapidement va donner des informations qui ne seront pas forcément correctes mais il pourra réserver.

M. MANCHERON rappelle que la première problématique est de caler les emplois du temps. Ensuite, les équipes pédagogiques se débrouillent pour se répartir les enseignements.

Pour **M. MANCHERON**, mettre un nom sur un créneau est une étape secondaire.

M. MANCHERON note que revenir sur une information déjà donnée est plus difficile que d'attendre de disposer de la bonne information.

M. MANCHERON se rappelle qu'à son arrivée à la Faculté, son emploi du temps était prêt en juin pour septembre. Il le communiquait dès juin. En juillet, il devait procéder à des modifications à la marge car des intervenants ou enseignants le prévenaient qu'ils ne pourraient pas être présent en septembre. Et en août, tout était cassé parce que les gens n'étaient plus disponibles.

M. MANCHERON conclut que tout le travail réalisé en juin avait été modifié en juillet puis en août. Il a été difficile au service du planning de procéder aux modifications d'un travail, même si ce dernier était carré.

M. MANCHERON précise que le dernier emploi du temps qu'il a dû réaliser a été fait fin août. Il l'a été une seule fois, lorsque tout le monde connaissait ses disponibilités. Cela a bien fonctionné !

Pour **M. MANCHERON**, il est impossible de demander à réaliser les emplois du temps dès le mois d'avril pour septembre. Lui-même ne peut répondre à cette demande et ce n'est pas par mauvaise volonté ni mauvaise foi. En revanche, en tant que responsable d'UE, si déjà il cale 3 créneaux le mardi, mercredi et jeudi parce qu'il sait qu'il a 3 groupes, il pourra s'organiser et répartir ces derniers avec l'équipe pédagogique.

M. MANCHERON insiste : la première chose à faire est de déterminer les emplois du temps puis en septembre d'indiquer les intervenants.

M. MANCHERON ajoute qu'il faut faire la même chose pour le 2d semestre.

M. MANCHERON pense que c'est pareil pour Sensei. Quand il est demandé de fiabiliser les services, les tuteurs n'ont pas encore été attribués sur les groupes d'étudiants des SPS.

M. MANCHERON souligne : les SPS sont compliqués.

Pour **M. MANCHERON**, donner trop d'informations trop tôt finit par demander plus de travail.

M. GODELLE demande à **M. VIRAZEL** de répondre à **M. MANCHERON**.

M. VIRAZEL explique que dans le message envoyé par **M. GODELLE** et **M. PLEZ** il est indiqué « *n'indiquez pas de noms sans savoir au risque de bloquer la saisie des emplois du temps* ».

M. VIRAZEL précise que certains emplois du temps n'ont pas de nom indiqué : ils seront saisis plus tard.

Mme TOURNIER estime qu'il faut donc bloquer les créneaux puis mettre les noms.

M. VIRAZEL a vu fonctionner le Workflow présenté par **M. GODELLE**. Le responsable d'UE pourra y renseigner les noms des intervenants tous les mois, ce qui répond en partie à l'interrogation de **M. MANCHERON**.

M. VIRAZEL explique que le responsable pourra réaliser son emploi du temps sans indiquer les intervenants, puis compléter cette partie fin septembre.

Mme TOURNIER donne la parole à **M. LEREDDE**.

M. LEREDDE indique qu'il y a l'aspect pratique mais aussi l'aspect réglementaire : on doit pouvoir vérifier si un enseignant chercheur a bien fait son service.

M. LEREDDE note que lorsqu'il y a une journée de grève, il est demandé aux Départements d'enseignement de vérifier si les personnels sont en grève.

M. LEREDDE constate que ce genre d'outil permettra de comparer si les enseignants sont bien présents.

M. LEREDDE est opposé au flicage : il ne le pratique pas dans son Département. Or cet outil peut servir au flicage.

M. GODELLE fait part d'une autre utilisation intéressante, dont le Département Mathématiques a eu besoin, pour des personnels en congés maladie. Les noms sont indiqués, de ce fait l'outil sert de tableau de service et permet de dire « *M. Bidule a été absent de telle date à telle date, il n'a donc pas des heures à faire durant cette période* ».

M. GODELLE ajoute qu'il est alors possible de modifier les noms des enseignants qui ont remplacé M. Bidule et leur service est comptabilisé.

M. LEREDDE observe que cela simplifie le travail de l'administration mais cette façon de faire est assez inégalitaire.

M. LEREDDE explique qu'une enseignante peut avoir un congé maternité sans avoir de décharge d'enseignement.

Mme TOURNIER et **M. GODELLE** confirment les propos de **M. LEREDDE**.

M. LEREDDE rappelle que les prévisions de service sont signées par le Président d'Université en septembre. La loi dit qu'à partir du moment où le service prévisionnel est validé, cela ouvre le fait que la journée de salaire soit enlevée lorsque l'on est en grève ou absent.

M. LEREDDE ajoute que cela a des conséquences.

Mme VILLANUEVA précise qu'en général, les Ressources Humaines prennent la méthode la plus favorable pour l'agent.

M. LEREDDE souligne que le jour où il y aura un service annualisé, il sera possible de lui dire que son service n'a pas été effectué tel jour, donc on l'enlève.

M. GODELLE voulait terminer par ce dernier transparent, qui pour lui est le plus important car il décrit ce qu'il faudrait faire évoluer dans les pratiques de la Faculté des Sciences.



- Evolution de la structure des emplois du temps pour éviter les ouvertures de groupes supplémentaires :
 - simplification de la modélisation,
 - regroupement en parallèle des bouquets d'options,
 - équilibrage et remplissage des groupes,
 - réflexion pour éviter les mutualisations en fait coûteuses (veiller quand c'est possible à ne pas rassembler des populations pour 10 h CM en créant un groupe supplémentaire de 20 h de TD)
- Limitation des effectifs en jouant sur les flux entrants en L1 et en M1 (capacité d'accueil), sur les flux extérieurs à tous les niveaux (étudiants provenant d'autres universités ou composantes), pour aboutir à un vrai contrôle des capacités d'accueil à tous les niveaux



Fds/Direction - Conseil n° 298 - 15 mai 2019

M. GODELLE explique que lorsque sont comparées les bases de données sur les heures déclarées, on s'aperçoit qu'il y a des problèmes récurrents, comme des structures des emplois du temps qui entraînent des ouvertures de groupes supplémentaires. Cela apparaît dans les modélisations compliquées d'année.

M. GODELLE signale qu'il y a aussi des formations dans lesquelles il y a beaucoup d'étudiants mais tous n'ont pas les mêmes UE. Il prend l'exemple d'un groupe composé de 60 étudiants mais où seuls 40 sont dans une UE. Celle-ci est enseignée en parallèle d'une autre UE avec des redoublants.

M. GODELLE précise que comme on fait les mêmes groupes de TP pour des problèmes de compatibilité d'emplois du temps, on se retrouve à ouvrir le maximum du nombre de groupes possible par rapport au nombre total d'étudiants qui ne sont pas les mêmes en fonction des UE et à cause des redoublements.

Pour **M. GODELLE**, il convient de réfléchir à tout cela au moment où sont réalisés les emplois du temps car cela influence beaucoup le coût de la formation.

M. GODELLE croit que puisque c'est le moment où la Faculté prépare le LMD5, il faut intégrer tout cela et ne pas réfléchir de manière itérée en se disant « Ça serait bien que l'étudiant puisse choisir ça, ça et puis ça... ».

M. GODELLE aimerait bien que les étudiants aient du choix mais lorsqu'il faut payer l'addition, cela devient compliqué.

M. LEREDDE regrette qu'il n'existe pas de logiciel de conception, notamment pour les licences 1^{ère} année.

Mme TOURNIER reconnaît que cela serait bien.

M. LEREDDE n'a pas pensé à rassembler les redoublants dans un même groupe.

M. GODELLE constate que cette technique se fait au sein de certaines formations mais, pédagogiquement, ce n'est pas très satisfaisant.

M. GODELLE estime avec humour être un bon enseignant et a très peu de redoublants dans ses UE. Il n'a donc pas ce genre de problème.

M. GODELLE comprend ce problème se pose plus largement dans certaines disciplines telles que l'Électronique.

M. GODELLE profite de l'absence de **M. HOFFMANN** pour jeter un pavé dans la marre. Il sait qu'il ne va pas être politiquement correct.

Concernant les effectifs et les capacités d'accueil, **M. GODELLE** note que la Faculté entre dans une période de vache sérieusement maigre. Si la composante essaie de faire des maquettes et qu'ensuite 3 groupes supplémentaires sont créés

M. GODELLE se demande avec quels moyens ces derniers seront ouverts car il n'y aura pas de moyens complémentaires.

Pour **M. GODELLE**, cela signifie que la Faculté va passer à une phase où elle va devenir une composante comme d'autres le sont actuellement : elle aura une capacité d'accueil qu'elle ne dépassera pas.

M. GODELLE explique que si la Faculté a besoin d'un groupe supplémentaire en informatique, elle devra en supprimer un en EEA parce qu'elle ne peut se payer le luxe d'ouvrir des groupes si elle a plus d'effectifs. Il faut donc les contrôler.

M. GODELLE remarque que cela est déjà fait en L1. La Faculté a les moyens de le faire également en M1 - Les Facultés ont le droit de sélectionner à l'entrée du master 1^{ère} année -.

M. GODELLE note qu'il faut contrôler les effectifs en ayant en tête, aussi, la capacité de la Faculté à accueillir des étudiants.

M. GODELLE pense qu'il est aussi possible que dans certaines formations, des étudiants venant de l'extérieur soient refusés car la capacité d'accueil est atteinte. La priorité ira vers les étudiants locaux.

M. GODELLE constate qu'avec de telles pratiques, si elles existaient, cela amènerait à faire en sorte que la Faculté reste dans les capacités d'accueil qui correspondent au nombre de groupes qu'elle est capable d'ouvrir.

M. GODELLE insiste : il faut penser à tout cela dès aujourd'hui pour la préparation du LMD5 et, comme c'est la période de dépôt des emplois du temps, il convient de commencer à réfléchir pour voir si la composante ne peut pas être plus économe et optimisée.

Mme TOURNIER reconnaît qu'un logiciel qui permettrait de mieux gérer les emplois du temps ne serait pas du luxe. Elle se demande si cela existe.

M. GODELLE ne le sait pas mais il pense que oui.

Mme TOURNIER croit que cela doit exister au niveau du secondaire.

M. LEREDDE remarque que très souvent, les étudiants ne se plaignent pas du nombre d'heures qu'ils ont mais des créneaux.

M. LEREDDE prend l'exemple de ceux qui n'ont parfois pas cours une journée, puis ont des créneaux de 16h à 18h.

M. BAYLET acquiesce : les étudiants se plaignent surtout des horaires. Il y a des journées où ils alternent 1h30 cours puis 1h30 sans cours. D'autres jours, ils ont 8 heures d'enseignement non-stop, sans pause pour le déjeuner.

M. GODELLE confirme qu'il existe bien des journées de 8 heures - 18 heures sans pause repas.

M. GODELLE a parfois des étudiants qui mangent pendant ses TD et qui lui expliquent que soit ils mangent soit ils ne viennent pas en cours.

Mme TOURNIER donne la parole à **M. MANCHERON**.

M. MANCHERON souhaite expliquer à l'auditoire pourquoi utiliser un logiciel serait « joli » sur le principe mais que cela ne pourrait pas marcher.

M. MANCHERON note une différence entre le Lycée et la Faculté : au lycée, il est prévu de faire un certain nombre d'histoire géographie, de mathématique, alors qu'à la Faculté, tous les enseignements ne sont pas interchangeables.

M. LEREDDE parlait de l'utilisation d'un outil pour le L1.

M. MANCHERON répond que mettre en place un emploi du temps automatique suppose de tenir compte des ressources humaines.

M. LEREDDE pense que pour fixer les séances de cours magistraux et de TP cela serait bien. Puis, à l'intérieur de l'UE, l'équipe pédagogique se débrouillerait avec les contraintes de chacun. Cela déchargerait en travail plutôt que de faire des tableaux Excel.

M. MANCHERON voulait juste expliquer pourquoi il ne pensait pas qu'un outil informatique serait efficace pour la Faculté.

M. GODELLE doit quitter le Conseil car il a cours.

Mme TOURNIER demande à l'assemblée si elle a de nouvelles remarques à formuler.

En l'absence de nouvelles observations, **Mme TOURNIER** remercie **M. GODELLE** pour sa présentation et ses explications.

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Mme TOURNIER** suggère que cette 10^{ème} séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 13 heures 15**.

Mme TOURNIER remercie les conseillers de leur présence et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **15 juin 2019, à la Salle des Actes, du campus Triolet**.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Alain HOFFMANN

Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTE DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
n° 299	Mercredi 5 juin 2019	Salle des Actes - bât 7
n°300	Vendredi 12 juillet 2019	Salle des Actes - bât 7